

L'avenir, ensemble ! An dazont, asamblez !



Projet de territoire 2017-2020

SOMMAIRE

Rapport de présentation	1
-------------------------------	---

Défi 1 : Transformer nos ressources en richesses..... 10

OBJECTIF 1.1 : FAVORISER LES IMPLANTATIONS D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE.....	11
OBJECTIF 1.2 : FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES DIFFERENTS OPERATEURS DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI	14
OBJECTIF 1.3 : DOTER LE TERRITOIRE D'OUTILS D'ANIMATION ET D'ATTRACTIVITE	15
OBJECTIF 1.4 : ASSURER DES SERVICES DE PROXIMITE ET SOUTENIR L'ARTISANAT ET LE COMMERCE.....	16
OBJECTIF 1.5 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	17
OBJECTIF 1.6 : VALORISER L'ECONOMIE MARITIME	18
OBJECTIF 1.7 : PRESERVER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE AGRICOLE.....	19
OBJECTIF 1.8 : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION	20
OBJECTIF 1.9 : ACCOMPAGNER TOUTES LES FORMES D'INNOVATION	22
OBJECTIF 1.10 : VALORISER LES ATOUTS TOURISTIQUES	24
OBJECTIF 1.11 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NAUTIQUE.....	26
OBJECTIF 1.12 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME SOCIAL ET DU TOURISME DE GROUPE	27

Défi 2 : Connecter le territoire 30

OBJECTIF 2.1 : SE RAPPROCHER ET SE CONNECTER AUX GRANDS AXES D'ECHANGES ET DE COMMUNICATION.....	31
OBJECTIF 2.2 : COORDONNER LES PROJETS D'URBANISATION ET LA GESTION DES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE	33
OBJECTIF 2.3 : AGIR EN FAVEUR DE L'INTERMODALITE	34
OBJECTIF 2.4 : FACILITER LES DEPLACEMENTS EN DEVELOPPANT ET EN ADAPTANT L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS	34
OBJECTIF 2.5 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS « DECARBONES »	35
OBJECTIF 2.6 : AMENAGER NUMERIQUEMENT LE TERRITOIRE	36

Défi 3 : Vivre solidaires..... 38

OBJECTIF 3.1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN EQUILIBREE ET SOLIDAIRE	39
OBJECTIF 3.2 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT	40
OBJECTIF 3.3 : REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES ET FAVORISER LA PROXIMITE DES SERVICES PETITE-ENFANCE ET ENFANCE-JEUNESSE	41
OBJECTIF 3.4 : FAVORISER LA PROXIMITE DES SERVICES DE SANTE	42
OBJECTIF 3.5 : ANIMER LE RESEAU DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC.....	43
OBJECTIF 3.6 : DEVELOPPER LES DIFFERENTES FORMES DE PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES	44

Défi 4 : Préserver l'environnement 48

OBJECTIF 4.1 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	49
OBJECTIF 4.2 : DEVELOPPER L'UTILISATION DES SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES	50
OBJECTIF 4.3 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS	51
OBJECTIF 4.4 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....	52
OBJECTIF 4.5 : PRESERVER LA BIODIVERSITE, AMENAGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS	53
OBJECTIF 4.6 : PRESERVER LES RESSOURCES EN EAUX DOUCES, LE LITTORAL ET LES MILIEUX AQUATIQUES.....	54
OBJECTIF 4.7 : POURSUIVRE LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT	55
OBJECTIF 4.8 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES LOCALES LIEES A UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	56
OBJECTIF 4.9 : PRESERVER ET RESTRUCTURER LE FONCIER AGRICOLE	57

Rapport de présentation

Danevell ginnig

Lannion-Trégor Communauté (LTC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Son rôle, en tant que communauté d'agglomération*, est de rassembler ses 60 communes membres afin qu'elles mènent ensemble, de manière concertée, certaines politiques publiques à l'échelle d'un territoire intercommunal. Afin de bien définir le champ d'intervention de ces politiques publiques, Lannion-Trégor Communauté a décidé de se doter d'un Projet de Territoire. Il s'agit d'un document écrit qui a pour objectif de clarifier les orientations du projet politique intercommunal et de poser un cadre fédérateur. Pour cela, le Projet de Territoire fixe un ensemble de défis à relever, d'objectifs stratégiques à atteindre et d'actions à mettre en œuvre. **C'est un outil adéquat pour une intercommunalité de projets.**

Un premier Projet de Territoire a été élaboré par « Lannion-Trégor Agglomération » pour la période 2010 - 2015. Suite à la fusion de « Lannion-Trégor Agglomération » et « Beg Ar C'hra Communauté », ainsi qu'à l'intégration de la commune de Perros-Guirec (janvier 2014) puis la fusion avec la « Communauté de communes du Centre Trégor » (janvier 2015), il est apparu nécessaire de se doter d'un nouveau Projet de Territoire. Celui-ci a été mené prioritairement, en tant qu'élément fondateur de la nouvelle communauté d'agglomération. Enfin, au cours de l'année 2016, dans le cadre de la fusion entre Lannion-Trégor Communauté, la Communauté de Communes du Haut-Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux, un nouveau Projet de Territoire a été élaboré afin de prendre en compte les enjeux et les politiques à mettre en œuvre sur le nouveau territoire. Le présent document est le fruit de ce travail.

Un premier travail de diagnostic a permis de recenser les forces, les faiblesses mais aussi les atouts d'avenir de notre territoire. Ce travail d'analyse a été réalisé au travers de nombreuses réflexions approfondies menées antérieurement (*Projet de Territoire 2010-2015 / Fusions LTA – Beg Ar C'hra – Perros-Guirec – Centre Trégor – Haut-Trégor – Presqu'île de Lézardrieux / Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor approuvé en 2013 / Élaboration du Programme Local de l'Habitat de Lannion-Trégor Agglomération / Analyse des besoins sociaux du Centre*

Intercommunal d'Action Sociale / Élaboration du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 / Élaboration des Contrats Départementaux de Territoire avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor).



Il ressort de ce diagnostic que le territoire de Lannion-Trégor Communauté se caractérise par une économie diversifiée, dynamique et en mutation (hautes technologies, industrie, tourisme, agriculture et agro-alimentaire, ostréiculture, activités maritimes, enseignement supérieur et activités de recherche). En outre, ce territoire constitue un cadre de vie de grande qualité et attractif où se développe une solidarité sociale et territoriale fondamentale.

Le Projet de Territoire constitue un véritable plan stratégique pour Lannion-Trégor Communauté, autour d'enjeux forts (économie et emploi, accessibilité et déplacements, logement et services à la population, solidarité sociale, culture, sport et environnement), pour la période 2017-2020 et bien au-delà. **Il ne s'agit aucunement d'un document opposable, gravé dans le marbre et figé dans le temps. Ce document pourra évoluer en fonction du contexte socio-économique, des contingences financières, des opportunités et des concertations futures.**

Le Projet de Territoire est un schéma d'orientation des interventions et politiques de la communauté d'agglomération. Il n'a pas pour ambition de programmer et prioriser précisément les actions à mettre en œuvre. **Une planification sera réalisée à travers divers outils opérationnels adaptés.**

Un suivi-évaluation de la mise en œuvre du Projet de Territoire sera réalisé en lien avec le suivi-évaluation des plans opérationnels tels que le PCAET et PLH, ainsi qu'avec le rapport annuel en matière de développement durable. A cette fin, des indicateurs appropriés seront définis.





Nombre d'habitants calculé sur la base de la population municipale au 1^{er} janvier 2014 (source INSEE).

Lannion-Trégor Communauté gère de nombreuses politiques publiques (appelées « compétences ») confiées par ses communes membres (carte ci-contre). Ces compétences sont :

- ✓ Le développement économique et touristique ;
- ✓ L'enseignement supérieur, la recherche, la formation ;
- ✓ L'aménagement de l'espace communautaire et la mobilité ;
- ✓ L'aménagement numérique du territoire ;
- ✓ L'équilibre social de l'habitat ;
- ✓ Les aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ La politique de la ville dans la communauté ;
- ✓ La collecte et traitement des déchets ménagers ;
- ✓ La voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- ✓ La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- ✓ L'eau et l'assainissement (collectif et non collectif) ;
- ✓ Les équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire ;
- ✓ Les Maisons des Services Au Public ;
- ✓ L'action sociale en direction des personnes âgées (EHPAD du Gavel à Trébeurden, portage de repas à Cavan et Pleudaniel) ;
- ✓ Les pôles "Petite Enfance, Enfance-Jeunesse" basés à Plouaret, Cavan, Tréguier et Pleudaniel, Relais Parents et Assistantes Maternelles ;
- ✓ Les maisons de santé (Cavan, Pleumeur-Gautier et Le Vieux-Marché) ;
- ✓ Les équipements ferroviaires et aéroportuaires du territoire ;
- ✓ La coopération décentralisée dans les champs d'intervention de la communauté d'agglomération.

*** « Communauté d'agglomération » ?**

Une communauté d'agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Il s'agit d'une structure publique qui regroupe les communes d'un territoire dans une logique de solidarité territoriale et de mutualisation des moyens (humains, financiers et techniques).

Une communauté d'agglomération est administrée par un Conseil Communautaire composé de conseillers communautaires élus par les électeurs (communes de plus de 1000 habitants) ou désignés au sein des conseils municipaux (communes de moins de 1000 habitants) à l'occasion des élections municipales et communautaires. Les conseillers communautaires sont donc tous conseillers municipaux ou maires. Le nombre de conseillers communautaires issus d'une commune est lié au nombre d'habitants de celle-ci.

→ Lannion-Trégor Communauté est une communauté d'agglomération qui regroupe 60 communes, pour un total de plus de 100 000 habitants. Son Conseil Communautaire est composé de 92 élus du territoire.



CONCRETISER LE PROJET DE TERRITOIRE :

Différents plans stratégiques mettent en œuvre, concrètement, les orientations du Projet de Territoire.

Trois outils opérationnels pour le mandat :

Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ce document planifie les investissements envisagés pour la période 2017-2020, en tenant compte de leur coût prévisionnel, de critères de priorité et de leur rythme de réalisation.

Pour financer ses projets, Lannion-Trégor Communauté sollicite des subventions **dans le cadre de contrats signés avec des partenaires financiers** aux différentes échelles territoriales : **Fonds européens, Contrat de Plan État-Région, Contrat de Partenariat Europe - Région Bretagne - Pays du Trégor-Goëlo, Contrat Départemental de Territoire avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.**

Pacte Financier et Fiscal (PFF)

Ce Pacte vise à **formaliser les relations financières entre Lannion-Trégor Communauté et ses communes membres**, afin de clarifier et harmoniser la dépense publique et les recettes fiscales du territoire. Il identifie en outre les dispositifs d'accompagnement de Lannion-Trégor Communauté en matière d'investissement (Guide des Aides Financières par exemple) ainsi qu'en fonctionnement (flux financiers entre Lannion-Trégor Communauté et les communes membres, par exemple).

Schéma de Mutualisation

Ce schéma identifie des pistes de **mutualisation intercommunale** pour les années à venir. Il permet notamment de formaliser une **organisation en pôles territoriaux** autour de la ville centre (Lannion) et des autres pôles du territoire : Plestin-Les-Grèves, Plouaret, Cavan, Perros-Guirec, Haut-Trégor et la Presqu'île.

Et des outils de planification (dont certains sont obligatoires) à élaborer ou à actualiser :

- ✓ le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- ✓ le Plan de Déplacements ;
- ✓ le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- ✓ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- ✓ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- ✓ le Contrat de Ville ;
- ✓ l'analyse des besoins sociaux, le Schéma Petite Enfance et le Plan d'Action Sociale ;
- ✓ le Plan de Lutte contre les Algues Vertes ;
- ✓ les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Ces trois dispositifs sont en cours de révision et d'adoption, de manière à assurer une cohérence mutuelle. **Les enjeux liés à l'habitat, aux déplacements et à l'environnement (notamment dans ses composantes « climat, air, énergie ») sont traités de manière interdépendante.**

Cette logique de développement intégré (concept issu du développement durable qui consiste à intégrer simultanément tous les enjeux d'un territoire) est de plus en plus centrale dans les procédures d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. C'est pourquoi on retrouve également cette approche pour l'élaboration et la mise en œuvre de tous les autres outils opérationnels de Lannion-Trégor Communauté.

QUATRE GRANDS DEFIS INTERDEPENDANTS

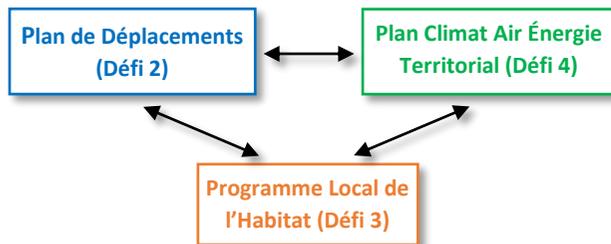
Le **Projet de Territoire** est structuré autour de **quatre grands défis** déclinés en orientations stratégiques (chantiers).

Ces défis sont interdépendants et liés les uns aux autres.

En effet, **bon nombre d'enjeux sont transversaux par nature** (par exemple l'environnement, l'économie sociale et solidaire ou encore l'identité culturelle). C'est pourquoi chaque défi, ou chantier est susceptible d'être rattaché à un autre. Exemple :

Logement (chantier n°8) ↔ Énergie (chantier n°11).

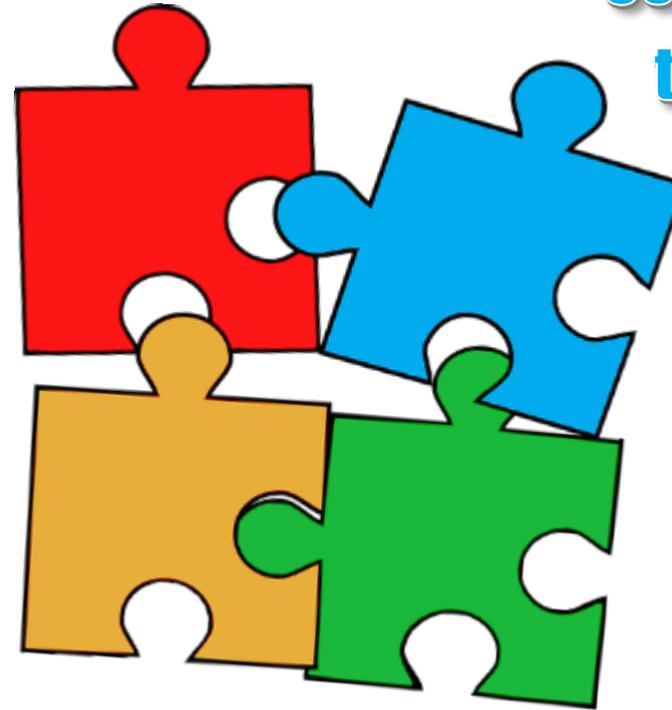
De même, **les outils opérationnels qui concrétiseront le Projet de Territoire seront interdépendants**. Exemple :



Ainsi, ce cadre structuré permet de cibler les enjeux, les choix d'objectifs, ainsi que des propositions d'actions concrètes qui pourront être engagées à court, moyen ou long terme.

Transformer nos ressources en richesses

Connecter le territoire



Vivre solidaires

Préserver l'environnement



Défi 1

TRANSFORMER NOS RESSOURCES EN RICHESSES

Chantier n°1 : Accompagner et développer la dynamique entrepreneuriale

Objectif 1.1 : Favoriser les implantations d'activités sur le territoire.

Objectif 1.2 : Favoriser les synergies entre les différents opérateurs de l'économie et de l'emploi.

Objectif 1.3 : Doter le territoire d'outils d'animation et d'attractivité.

Objectif 1.4 : Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce.

Objectif 1.5 : Soutenir le développement de l'économie sociale et le commerce.

Objectif 1.6 : Valoriser l'économie maritime.

Objectif 1.7 : Préserver et développer l'activité agricole (cf. défi 4 – objectif 4.8).

Chantier n°2 : Soutenir et accompagner l'innovation

Objectif 1.8 : Soutenir les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Objectif 1.9 : Accompagner toutes les formes d'innovation.

Chantier n°3 : Exploiter le potentiel touristique

Objectif 1.10 : Valoriser les atouts touristique.

Objectif 1.11 : Soutenir le développement de la filière nautique.

Objectif 1.12 : Soutenir le développement du tourisme social / tourisme de groupe.

Défi 2

CONNECTER LE TERRITOIRE

accessibilité, mobilité, numérique

Chantier n°4 : Améliorer l'accessibilité du territoire

Objectif 2.1 : Se rapprocher et se connecter aux grands axes d'échanges et de communication.

Chantier n°5 : Mettre en cohérence l'urbanisme avec les enjeux de mobilité

Objectif 2.2 : Coordonner les projets d'urbanisation et la gestion des déplacements sur le territoire.

Chantier n°6 : Imaginer de nouveaux modes de mobilité

Objectif 2.3 : Agir en faveur de l'intermodalité.

Objectif 2.4 : Faciliter les déplacements en développant et en adaptant l'offre de transports collectifs.

Objectif 2.5 : Favoriser les déplacements « décarbonés ».

Chantier n°7 : Développer l'accès et les usages du numérique

Objectif 2.6 : Aménager numériquement le territoire.

Défi 3

VIVRE SOLIDAIRES

Chantier n°8 : Construire un habitat innovant, performant et solidaire

Objectif 3.1 : Mettre en œuvre une politique de l'habitat et de l'aménagement urbain équilibrée et solidaire.

Chantier n°9 : Renforcer la proximité des services publics et des services à la personne

Objectif 3.2 : Anticiper et accompagner le vieillissement.

Objectif 3.3 : Répondre aux besoins des familles et favoriser la proximité des services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse.

Objectif 3.4 : Favoriser la proximité des services de santé.

Objectif 3.5 : Animer le réseau des Maisons de Services Au Public.

Chantier n°10 : Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives

Objectif 3.6 : Développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives.

Défi 4

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Chantier n°11 : Engager le territoire dans la transition énergétique

Objectif 4.1 : Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition énergétique.

Objectif 4.2 : Développer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Chantier n°12 : Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

Objectif 4.3 : Poursuivre la politique de réduction et de valorisation des déchets.

Chantier n°13 : Préserver les ressources et les milieux naturels

Objectif 4.4 : Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées.

Objectif 4.5 : Préserver la biodiversité, aménager et mettre en valeur les espaces naturels.

Objectif 4.6 : Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques.

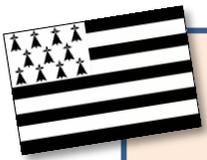
Objectif 4.7 : Poursuivre la sensibilisation à l'environnement.

Chantier n°14 : Développer l'activité agricole

Objectif 4.8 : Soutenir le développement des filières agricoles locales liées à une agriculture respectueuse de l'environnement.

Objectif 4.9 : Préserver et restructurer le foncier agricole.





Dae 1

Lakaat an danvezioù a zo ganimp da vezañ pinvidigezhioù

Chanter niv. 1 : Sikour ha reiñ lañs da nerzh an embregerien

- Objectif 1.1 :** Aesaat d'an obererezhioù en em staliañ er gumuniezh.
- Objectif 1.2 :** Aesaat d'an obererien war dachenn an ekonomiezh hag an implij labourat asambles.
- Objectif 1.3 :** Reiñ d'ar vro ostilhoù evit degas buhez ha sachañ an dud etrezek enni.
- Objectif 1.4 :** Degas servijoù tost d'an dud ha sikour an artizanerezh hag ar c'henwerzh.
- Objectif 1.5 :** Sikour reiñ lañs d'an ekonomiezh sokial ha d'ar c'henwerzh.
- Objectif 1.6 :** Broudañ an ekonomiezh liammet ouzh ar mor.
- Objectif 1.7 :** Derc'hel ha reiñ lañs d'al labour-douar (dae 4 – objectif 4.8).

Chanter niv. 2 : Sikour an nevezñ

- Objectif 1.8 :** Sikour ar skolioù deskadurezh-uhel hag an tiez enklask ha nevezñ.
- Objectif 1.9 :** Sikour an nevezñ forzh pe stumm e vefe.

Chanter niv. 3 : Tennañ hon mad eus an danvez a zo gant an touristerezh

- Objectif 1.10 :** Profitañ eus perzhioù mat an touristerezh.
- Objectif 1.11 :** Sikour reiñ lañs da filierennoù labour-douar lec'hel a zo doujus d'an endro.
- Objectif 1.12 :** Sikour reiñ lañs d'an touristerezh sokial / touristerezh a-stroll.

Dae 2

Kevreañ an tiriad
monedusted, fiñvusted, niverel

Chanter niv. 4 : Aesaat d'an dud dont betek hon ziriad

- Objectif 2.1 :** Tostaat ha kevreañ ouzh an ahelioù meur a-fet eskemmoù ha kelaouiñ.

Chanter niv. 5 : Ijinañ doareoù nevez da fiñval

- Objectif 2.2 :** Kenurzhiañ ar raktresoù kêraozañ hag an doare ma vez meret ar monedone er gumuniezh.

Chanter niv. 6 : Lakaat ar c'hêraozañ da glotañ gant ar pezh a zo e dalc'h a-fet fiñvusted

- Objectif 2.3 :** Reiñ lañs d'an etremodelezh.
- Objectif 2.4 :** Kreskiñ hag aozañ ar c'hinnig a-fet treuzdougen boutin abalamour da aesaat ar monedone.
- Objectif 2.5 :** Broudañ ar monedone « digarbonek ».

Chanter niv. 7 : Aesaat d'an holl ober gant ar binvioù niverel

- Objectif 2.6 :** Kempenn ar gumuniezh war an dachenn niverel.

Dae 3

Bevañ kengret

Chanter niv. 8 : Sevel annezioù nevezus, efedus ha kengret

- Objectif 3.1 :** Ober gant ur politikerezh kempouez ha kengret war dachenn an annez hag ar c'hêraozañ.

Chanter niv. 9 : Tostaat muioc'h-mui ouzh an dud ar servijoù publik hag ar servijoù d'an den

- Objectif 3.2 :** Sikour an dud ac'h a war goshaat ha rakwelet ar c'hudenoù a sav da neuze.
- Objectif 3.3 :** Respont da ezhommoù ar familhoù ha lakaat ar servijoù Bugaligoù ha Bugale Yaouankiz da vezañ an tostañ ouzh an dud.
- Objectif 3.4 :** Broudañ ar servijoù yec'hed tost ouzh an dud.
- Objectif 3.5 :** Reiñ lusk da rouedad Tiez ar Servijoù d'an Dud.

Chanter niv. 10 : Reiñ an tu d'an holl da bleustriñ oberoù sport pe sevenadurel

- Objectif 3.6 :** Reiñ lañs d'an obererezhioù sevenadur ha sport a bep seurt.

Dae 4

Gwareziñ an endro

Chanter niv. 11 : Lakaat ar gumuniezh da vont war-zu ar cheñchamant energiezh

- Objectif 4.1 :** Derc'hel da labourat evit ar cheñchamant energiezh.
- Objectif 4.2 :** Ober muioc'h-mui gant energiezhioù nevezadus.

Chanter niv. 12 : Derc'hel da zigreskiñ ar c'hementad lastez produet ha da adaozañ anezhe

- Objectif 4.3 :** rc'hel d'ar politikerezh evit digreskiñ hag adimplijout al lastez.

Chanter niv. 13 : Gwareziñ an danveziù hag ar meteier naturel

- Objectif 4.4 :** Derc'hel da wellaat yac'husaat an dourioù lous.
- Objectif 4.5 :** Gwareziñ ar vevliesseurtes, kempenn al lec'hioù naturel ha lakaat anezhe war wel.
- Objectif 4.6 :** Gwareziñ an danvez dour dous, an arvor hag ar meteier dourel.
- Objectif 4.7 :** Derc'hel da lakaat an dud d'anaout gwelloc'h ha da zoujañ an endro.

Chanter niv. 14 : Reiñ lañs d'al labour-douar

- Objectif 4.8 :** Sikour reiñ lañs d'ar filierennoù labour-douar lec'hel a zo doujus d'an endro.
- Objectif 4.9 :** Gwareziñ hag adframmañ ar font labour-douar.



LA CONCEPTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire a été élaboré en plusieurs étapes dans le cadre d'une **réflexion collective** (élus du territoire de Lannion-Trégor Communauté, membres du Conseil de Développement du Pays du Trégor-Goëlo, population).

Dès septembre 2014, un **Comité de pilotage** (composé des membres du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, de membres du Conseil de Développement, de l'ensemble des Maires) a été constitué. En parallèle, des **ateliers participatifs** (composés des membres du Conseil Communautaire de LTC, de Conseillers Municipaux, des membres de la Commission de Travail de LTC et de représentants du Conseil de Développement) ont contribué à l'élaboration du Projet de Territoire.

Le résultat des travaux du Comité de Pilotage a fait l'objet d'une mise à **consultation du public** (mise à disposition du public des dossiers en cours et documents de travail). Le Conseil de Développement de la communauté d'agglomération a joué un rôle fondamental. Ses membres ont assuré des permanences dans les lieux de consultations (mairies, etc.), puis le dépouillement et le traitement des contributions. Enfin, le Conseil de Développement a organisé une rencontre avec la totalité des contributeurs le 18 juin 2015.

Cette phase de consultation est **une première en Bretagne** pour un Projet de Territoire. Elle a permis à 93 personnes (59 particuliers, 11 élus ou groupements d'élus, 22 associations et syndicats) de s'exprimer et d'apporter 165 contributions enrichissantes pour le Projet de Territoire.

Les « assises territoriales du Projet de Territoire » ont en outre permis à certains contributeurs de présenter oralement leurs contribution et point de vue, en présence des élus et services de Lannion-Trégor Communauté, ainsi que du Conseil de Développement. Ce fût un temps de dialogue inédit et particulièrement constructif.

Globalement très appréciée par la population, il ressort toutefois de certaines contributions que cette démarche était d'une durée trop courte et insuffisamment relayée dans la presse. En tout état de cause, cela traduit un souhait de participation constructive de la part des trégorrois concernant les politiques publiques locales mises en œuvre sur leur territoire.

Bien souvent, les contributeurs ont apporté des remarques sur plusieurs défis. Ainsi, chaque défi a fait l'objet d'une trentaine de contributions, sauf le Défi 2 qui en a rassemblé une soixantaine. Si quelques contributions s'opposent clairement à certaines propositions, la majorité d'entre elles soutiennent, interrogent avec

curiosité, voire surpassent pertinemment les actions identifiées dans le Projet de Territoire. Ainsi, cette phase de consultation a permis d'identifier les projets nécessitant réflexion ainsi que les projets faisant consensus et pour lesquels il existe une réelle attente de la part de la population.

Cette démarche de consultation du public est un processus itératif : les projets les plus importants, notamment ceux liés à l'aménagement du territoire ou à l'environnement feront l'objet de procédures spécifiques de consultation du public (via des enquêtes publiques notamment).

En 2016, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015-2021 des Cotes d'Armor a acté la fusion entre Lannion-Trégor Communauté, la Communauté de Communes du Haut-Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux. Dans ce cadre, il est apparu nécessaire d'**élaborer un nouveau Projet de Territoire afin de prendre en compte les enjeux et projets du nouveau territoire intercommunal**.

Les présidents des trois communautés et leurs services, accompagnés par Côtes d'Armor Développement, ont pris en charge ce travail d'élaboration. Le Projet de Territoire 2015-2020 adopté par Lannion-Trégor Communauté le 30 juin 2015 a servi de base et a été révisé afin de prendre en compte les enjeux et spécificités du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux. Ces territoires disposant de Contrats Départementaux de Territoire aboutis et de stratégies de développement déjà élaborées, la révision du Projet de Territoire n'a nécessité qu'un travail de compilation et de mise en cohérence d'un projet commun. Le Comité de Pilotage conduisant les travaux préparatoires à la fusion a été l'organe de concertation politique et de validation du nouveau Projet de Territoire.

De grands principes se sont dégagés lors de l'élaboration du Projet de Territoire (notamment suite à la phase de consultation du public) :

- ✓ l'importance cruciale de l'attractivité du territoire, dépendante notamment de l'amélioration de son accessibilité ;
- ✓ la prise en compte de la transversalité de certaines thématiques du développement durable, notamment sous l'aspect de la transition énergétique ;
- ✓ la nécessaire organisation en pôles territoriaux ;
- ✓ le développement du « faire-savoir » et de la communication des actions entreprises par tous les acteurs du territoire ;
- ✓ la consultation publique comme outil d'élaboration des politiques publiques.



LES GRANDES DATES QUI ONT MARQUÉ L'ELABORATION DE CE PROJET DE TERRITOIRE :

Bureau LTC et Conseil communautaire du Centre Trégor	Lundi 2 juin 2014 - À Cavan - Maison du développement
Comité de pilotage (Maires des 38 communes et Membres BE non maires)	Mercredi 4 juin 2014, à 15h00 - À Lannion - Siège de LTC
Comité de pilotage	Mercredi 18 juin 2014, à 17h00 - À Cavan - Salle des fêtes
Assemblée plénière des Conseils Communautaires de LTC et du Centre-Trégor	Mercredi 2 juillet 2014 à 17 h 00 - À Lannion - Lycée Le Dantec
Comité de pilotage	Mardi 9 septembre 2014, à 17h - À Cavan - Salle des fêtes
Ateliers participatifs	Samedi 13 septembre 2014, à 8h45 - À Pleumeur-Bodou - Pôle Phoenix
Comité de pilotage	Mercredi 22 octobre 2014, à 17h00 - À Pleumeur-Bodou - Pôle Phoenix
Comité de pilotage	Mercredi 19 novembre 2014, à 17h30 - À Plouaret - Salle des fêtes
Séance plénière	Mardi 16 décembre 2014, à 17h00 - À Pleumeur-Bodou - Pôle Phoenix
Ateliers participatifs	Samedi 14 février 2015, à 9h00 - À Pleumeur-Bodou - Pôle Phoenix
Comité de Pilotage	Jeudi 9 avril 2015 à 17h30 - À Pleumeur-Bodou - Pôle Phoenix
Consultation publique	15 avril 2015 → 15 mai 2015
Assises Territoriales*	Du 2 au 6 juin 2015
Rencontre entre le Conseil de Développement et les contributeurs de la consultation publique	Jeudi 18 juin 2015 à 17 h 30 - À Lannion - Lycée Le Dantec
Approbation du Projet de Territoire par le Conseil Communautaire de LTC	Mardi 30 juin 2015 - À Pleumeur-Bodou - Pôle Phoenix
Comité de Pilotage « Fusion Lannion-Trégor Communauté, Haut-Trégor, Presqu'île de Lézardrieux »	Jeudi 11 février 2016 à 18 h 00 - À Lannion - Siège de LTC Jeudi 10 mars 2016 à 18 h 00 - À Lannion - Siège de LTC Jeudi 21 avril 2016 à 18 h 00 - À Lannion - Siège de LTC Jeudi 16 juin 2016 à 17 h 00 - À Tréguier - Théâtre de l'Arche
Comité de Pilotage « Projet de Territoire »	Mardi 28 février 2017 - À Lannion - Siège de LTC Jeudi 23 mars 2017 - À Lannion - Siège de LTC Mardi 18 avril 2017 - À Lannion - Siège de LTC Mardi 16 mai 2017 - À Lannion - Siège de LTC
Approbation du Projet de Territoire 2017-2020 par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté	Jeudi 22 juin 2017 - À Lannion - Siège de LTC

*** Les Assises Territoriales, phase de concertation, furent organisées début juin 2015.** Ces assises ont réuni les élus communautaires et maires du territoire, les membres du Conseil de Développement de LTC et les principaux contributeurs (issus de la consultation publique). **Elles se sont déroulées sur 5 jours :**

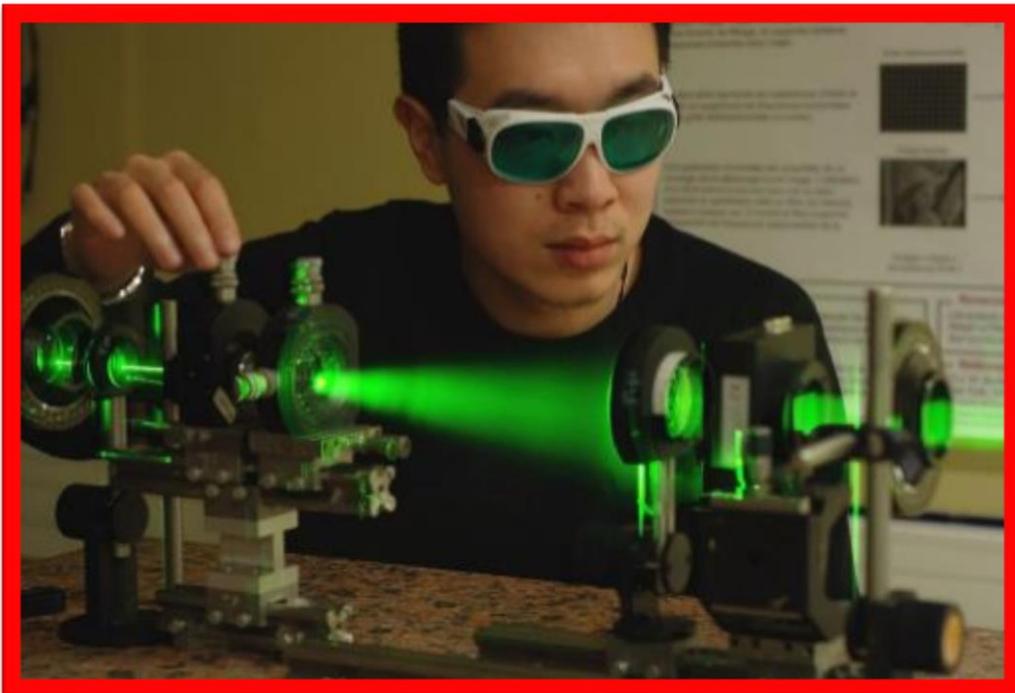
4 ateliers thématiques :

- ✓ Mardi 2 juin, à 17 h 30 (Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou) : Défi 2 « Connecter le territoire ».
- ✓ Mercredi 3 juin, à 17 h 30 (Salle des fêtes de Plouaret) : Défi 3 « Vivre solidaires ».
- ✓ Jeudi 4 juin, à 17 h 30 (salle des fêtes de Prat) : Défi 4 « Préserver l'environnement ».
- ✓ Vendredi 6 juin, à 17 h 30 (salle du CAREC à Ploubezre) : Défi 1 « Transformer nos ressources en richesses ».

1 réunion de synthèse :

- ✓ Samedi 6 juin, à 9 h 00 (Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou) : Synthèse des ateliers (par les élus et le conseil de développement uniquement).





Défi 1 : Transformer nos ressources en richesses

Dae 1 : Lakaat an danvezioù a zo ganimp da vezañ

Chantier n°1 : Accompagner et développer la dynamique entrepreneuriale

Objectif 1.1 : Favoriser les implantations d'activités sur le territoire.

Objectif 1.2 : Favoriser les synergies entre les différents opérateurs de l'économie et de l'emploi.

Objectif 1.3 : Doter le territoire d'outils d'animation et d'attractivité.

Objectif 1.4 : Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce.

Objectif 1.5 : Soutenir le développement de l'économie sociale et le commerce.

Objectif 1.6 : Valoriser l'économie maritime.

Objectif 1.7 : Préserver et développer l'activité agricole (cf. défi 4 – objectif 4.8).

Chantier n°2 : Soutenir et accompagner l'innovation

Objectif 1.8 : Soutenir les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Objectif 1.9 : Accompagner toutes les formes d'innovation.

Chantier n°3 : Exploiter le potentiel touristique

Objectif 1.10 : Valoriser les atouts touristique.

Objectif 1.11 : Soutenir le développement de la filière nautique.

Objectif 1.12 : Soutenir le développement du tourisme social / tourisme de groupe.

Le territoire maintiendra et développera son attractivité par sa capacité à générer des richesses, à proposer à ses habitants un emploi durable, si possible non délocalisable, à adapter ses entreprises aux nouveaux défis (y compris sociaux et environnementaux), tout en assurant un équilibre dans ses activités économiques. Pôle économique majeur au niveau régional et donc départemental, le Trégor connaît toujours une belle dynamique grâce à l'ensemble de ses acteurs et de **ses compétences humaines**. Possédant des atouts significatifs, notre territoire est atypique. Il nous faut donc être partie prenante de réseaux d'acteurs et mettre en avant notre savoir-faire particulier. Il nous faut être durablement en capacité de répondre à la compétition généralisée avec d'autres régions françaises, d'où la nécessité de coopérations aux niveaux régional et national (**chantier n°1**).

Ce contexte est bien sûr une réalité notoire dans le **domaine industriel (chantier n°2)** pilier essentiel de notre développement économique où nos filières d'excellence (numérique, photonique, ...) nous amènent à être en concurrence avec des métropoles. Notre écosystème très complet reste notre meilleur argument : un tissu d'entreprises riche et varié et animé au sein de la technopole Anticipa, avec des grands groupes tels qu'**Orange, Nokia ou Ericsson ainsi que de nombreuses PMI/PME**, une recherche d'excellence adossée à une offre de formation supérieure complète et des acteurs de l'innovation de niveau international (**Photonics Bretagne, Pôle Images & Réseaux, Institut de Recherche Technologique B-COM**).

Lannion-Trégor Communauté souhaite également soutenir et développer la **filiale agricole**, secteur d'activité fondamental pour le territoire. Le récent agrandissement du périmètre géographique couvert par Lannion-Trégor Communauté amène à des réflexions nouvelles : de nouveaux espaces d'activités offriront des perspectives en termes d'agriculture et d'agroalimentaire. Et cela devra être soutenu à travers la création d'outils modernes (abattoir), la création d'un pôle artisanal agroalimentaire, le développement d'une zone d'activité ostréicole et la promotion d'organisations répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux (circuits courts).

C'est aussi vrai dans le **domaine touristique (chantier n°3)**, l'une des trois principales filières économiques locales (avec l'agriculture et la haute technologie), qui représentent un enjeu essentiel pour le territoire. Lannion-Trégor Communauté y investit aujourd'hui massivement depuis plusieurs années à travers en particulier l'Office de Tourisme Communautaire.

Ces trois piliers de l'économie locale sont significativement renforcés par une économie maritime basée sur des équipements structurants et un appareil commercial et artisanal digne de plus grands territoires. L'Économie Sociale et Solidaire, également créatrice d'emploi et porteuse d'utilité sociale et environnementale devra également être développée et valorisée. Dans ce contexte, **Lannion-Trégor Communauté envisage de porter des actions structurantes en fonction d'objectifs précis.**

Il apparaît également nécessaire de **renforcer nos actions de communication et de promotion** pour mieux faire connaître nos atouts. Certains projets déjà identifiés peuvent y contribuer mais la mise en place d'un véritable marketing territorial dans notre dynamisme économique serait indéniablement une nécessité. Par ailleurs, **l'accessibilité du territoire (Défi 2) jouera un rôle fondamental, tout comme la qualité du cadre de vie (espaces naturels, services, lien social).**



Objectif 1.1 : Favoriser les implantations d'activités sur le territoire

Condition nécessaire à l'attractivité économique du territoire, les offres d'accueil adaptées (foncières et immobilières) constituent, avec le financement mais aussi l'accessibilité du territoire évoquée dans le Défi 2, un levier stratégique pour l'implantation, le maintien ou le développement d'entreprises. En effet, la disponibilité immédiate de terrains ou de bâtiments est souvent un facteur déterminant surtout lorsque les territoires sont en concurrence, ce qui devient de plus en plus fréquent. **Lannion-Trégor Communauté, déjà fortement engagée, doit donc continuer, voire renforcer, ses actions dans ce domaine** afin d'accompagner le développement économique mais aussi limiter les impacts environnementaux. **Nos entreprises sont les meilleures ambassadrices du territoire, de par leur rayonnement régional, national et international.**

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**Requalification et extension d'espaces d'activités**

Le territoire possède un maillage assez complet d'espaces d'activités répondant d'une part à tous les types de projets (industriels, artisanaux, commerciaux) et d'autre part au besoin de proximité par rapport à la clientèle.

Par contre, deux enjeux sont prioritaires pour maintenir notre attractivité :

- ✓ Tout d'abord, la **requalification de certains espaces d'activités** (quelle que soit leur taille) contribue au maintien de l'attractivité de ces espaces en redonnant une image moderne, un cadre de travail plus favorable et dans certains cas, de nouvelles possibilités d'implantation par une densification (limitant ainsi de nouvelles consommations foncières).
- ✓ De plus, **il est nécessaire de toujours avoir du foncier disponible** ce qui implique de prévoir des extensions sur certains espaces d'activités stratégiques. En effet, la disponibilité foncière est une condition essentielle pour permettre, soit l'implantation de nouvelles entreprises, soit le développement d'entreprises déjà présentes. A cette fin, la constitution de réserves foncières compensatrices s'avère importante.
- ✓ Le développement des espaces d'activité est lié à une amélioration de l'accessibilité de ces sites.

Requalification et extension de l'immobilier d'entreprises

Tout comme le foncier, **l'immobilier est un élément stratégique pour notre attractivité économique.**

Lannion-Trégor Communauté mène déjà une politique très ambitieuse sur le sujet (unique au plan national) en gérant un patrimoine de plus de 139 000 m², représentant plus de 235 entreprises locataires et environ 1 500 emplois (chiffres au 1^{er} janvier 2017).

Là encore, il faut d'une part répondre aux demandes des entreprises tant locales qu'extérieures au territoire. Cela passe parfois par de nouvelles constructions d'hôtels d'entreprises ou, dans un domaine différent, aux abords des gares de Lannion et Plouaret où l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse (Bretagne Grande Vitesse) pourra créer de nouveaux besoins.

D'autre part, la forte implication de Lannion-Trégor Communauté dans la réhabilitation des bâtiments existants (prenant en compte la qualité environnementale, la performance énergétique et le confort des occupants) va être poursuivie avec en particulier **le projet emblématique et structurant de l'ancien site Alcatel-Lucent de Pégase à Lannion** (détails en page 13) **et celui du site d'Alcatel-Lucent de Minihy-Tréguier.**

Liste des sites concernés par un programme d'investissement identifié sur la période 2015-2020 (requalification ou extension) :

Espaces d'activité :

Territoires avant fusion du 1^{er} janvier 2017

Lannion-Trégor Communauté (34 Zones d'Activité recensées)	Haut-Trégor (6 Zones d'Activité recensées)	Presqu'île de Lézardrieux (5 Zones d'Activité recensées)
<p>Extension de sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pégase (Lannion) • Beg Ar C'hra (Plounévez-Moëdec) • Kerbiquet (Cavan) • Kergadic (Perros-Guirec) • Croix-Rouge (Ploumilliau) • Le Châtel (Plestin-les-Grèves) <p>Requalification de site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Châtel (Plestin-les-Grèves) 	<p>Extension de site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZA Pen ar Guer (Penvenan) <p>Requalification de sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZA ostréicole Beg Vilin (Plougrescant) • Kerverzot (Roche Derrien, Pommerit-Jaudy) • ZA de Conventant Vraz (Minihy-Tréguier) 	<p>Extension de site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kérantour (Pleudaniel) <p>Requalification de site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kerscavet (Lézardrieux)

Immobilier d'entreprise :

Lannion-Trégor Communauté	Haut-Trégor
<p>Requalification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien site d'Alcatel-Lucent (Lannion) <p>Nouveaux bâtiments locatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZA Beg Ar C'hra (Plounévez-Moëdec) • Bâtiments « Orange », à Pégase (Lannion) • Magasin de vente d'objets recyclés, en lien avec l'Objèterie (Lannion) • Un bâtiment locatif, rue De Broglie (Lannion) • Abords des gares de Lannion et Plouaret (BGV) 	<p>Requalification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien site Alcatel-Lucent (Minihy-Tréguier). <p>Nouveaux bâtiments locatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers agroalimentaires et légumerie (ZA de Croaz An Braban à Plouguiel, ...).



→ D'autres sites pourront être concernés selon les besoins et opportunités.



FOCUS SUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE D'ALCATEL-LUCENT, A LANNION

Véritable Campus avec 55 000 m² de bâtiments, dont certains sont de réelles « vitrines », sur 17 hectares de foncier, l'ancienne partie Ouest d'Alcatel-Lucent (acquise par Lannion-Trégor Communauté via l'Établissement Public Foncier de Bretagne) doit devenir **la nouvelle référence d'accueil d'entreprises**.

Il est aussi destiné à voir s'y développer les principaux projets structurants pour le territoire comme

- ✓ **la Maison de l'Entreprise (objectif 1.2) ;**
- ✓ **le Parc des Expositions (objectif 1.3) ;**
- ✓ **et le « Photonics Park » (objectif 1.8).**



Objectif 1.2 : Favoriser les synergies entre les différents opérateurs de l'économie et de l'emploi

Plus d'une vingtaine de structures dans le domaine de l'économie et de l'emploi interviennent sur le territoire et sont financées par Lannion-Trégor Communauté. On peut distinguer des structures dédiées à l'accompagnement (Agence de Développement Industriel du Trégor, Côtes d'Armor Développement, chambres consulaires, Boutique de Gestion, Mission Locale, Cap Emploi, ...), d'autres à vocation technologique représentative de filières (Pôle Images & Réseaux, Photonics Bretagne, ...), celles représentant des réseaux d'entreprises (Club des Entreprises, Entreprendre au Féminin, ...) et enfin des structures de nature plus variée (Bretagne Développement Innovation, Association pour le Droit à l'Initiative Économique, ...).

Cette diversité de structures, parfois partiellement redondantes entre elles, mais disposant chacune de spécificités, ne favorise pas la lisibilité et la fluidité du parcours d'un porteur de projet (créateur d'entreprise ou de produit innovant). Lannion-Trégor Communauté souhaite donc simplifier et clarifier ce paysage institutionnel particulièrement dense et parfois opaque.

Par ailleurs, une dynamique de mise en synergie des différents acteurs de l'accompagnement économique et de l'emploi est nécessaire afin d'assurer des économies à travers une organisation plus efficiente (rationalisation des moyens et des coûts).



MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR :

La création d'une Maison de l'Entreprise

A l'instar de la Maison de l'Emploi qui concentrait les principaux acteurs de l'emploi, il s'agit de **regrouper, en un lieu unique, les structures d'accompagnement de l'économie**, organisées par pôles de compétences. L'objectif est que tout porteur de projet soit certain de trouver ses réponses en un seul lieu en s'appuyant sur les structures présentes.

Cette Maison de l'Entreprise sera un lieu pour l'incubation, la création, le développement d'entreprises. Elle favorisera la dynamique et les interactions entre entreprises, en lien avec les structures de recherche. **L'objectif est de créer une réelle dynamique, des synergies et complémentarités au profit du territoire.** La Maison de l'Entreprise sera conviviale et offrira des outils de travail modernes (espaces communs de travail, connexion au Très Haut Débit par wifi, ...).

Une proximité avec l'accélérateur commercial 222 Business Pool et les structures d'hébergement d'entreprises (y compris de l'incubation d'entreprises*) sera indispensable. En outre, une localisation au cœur de la technopole lannionnaise « Pégase » (sur l'ancien site d'Alcatel-Lucent) confèrera à cette Maison de l'Entreprise toute la visibilité que nécessite un tel outil.

* « Incubateur » d'entreprises ?

Un incubateur d'entreprises est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise.



Objectif 1.3 : Doter le territoire d'outils d'animation et d'attractivité

L'accueil et l'accompagnement des entreprises et de l'emploi (objectifs 1.1 et 1.2) contribuent déjà fortement à l'attractivité du territoire. Mais le territoire manque cependant de lieux donnant plus de visibilité vers l'extérieur en permettant l'organisation d'événements de dimension importante dans le domaine du développement économique pur, mais aussi pour d'autres secteurs d'activité (culture, formation, environnement, ...) en lien avec l'économie.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Satisfaire les besoins du territoire en ressources humaines

Lannion-Trégor Communauté souhaite que le Trégor conserve ses ressources et attire de nouveaux talents.

Un soutien aux secteurs d'activités en déficit de main d'œuvre est nécessaire (exemples : développeurs en informatique, opérateurs en métallurgie). Un dialogue avec les organismes patronaux pourra être engagé afin de trouver des solutions pouvant répondre aux besoins (exemple : développement de l'apprentissage, création de nouvelles formations spécifiques notamment en matière de réorientation professionnelle, ...).

Par ailleurs, notre territoire bénéficie d'atouts susceptibles d'attirer les jeunes. L'activité touristique importante témoigne du potentiel dont nous disposons. Il est donc nécessaire de capitaliser sur nos atouts, en développant sur toute l'année des activités culturelles et sportives différentes de celles disponibles sur d'autres territoires (événements culturels, activités nautiques) et en promouvant la qualité de vie indéniable qu'offre le Trégor : son authenticité et son ouverture au monde.

Construire un Parc des Expositions sur l'ancien site « partie Ouest » d'Alcatel-Lucent

Plusieurs événements de dimension nationale, voire internationale, en particulier liés à nos domaines d'excellence (numérique, photonique) n'ont pu être accueillis à Lannion faute d'un équipement adapté, alors que les capacités d'hébergements, tant en qualité qu'en quantité, existent.

Comme en ont témoigné certains acteurs économiques locaux, l'absence actuelle d'outil bloque également la mise en place d'événements portés localement.

Il s'agit donc de réaliser un véritable Parc des Expositions alliant une grande salle ouverte et modulable avec des salles plus petites pour des ateliers, le tout couplé à un espace extérieur couvert et un ensemble de locaux communs. Placé au cœur de la technopole Pégase à Lannion, sur l'ancien site « partie Ouest » d'Alcatel-Lucent, **cet équipement viendrait renforcer la dynamique de ce pôle industriel majeur**. Des congrès et séminaires pourront notamment être organisés.

Ce nouveau Parc des Expositions devra travailler en réseau avec les sites de congrès existants (Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou) ou à étendre (Palais des Congrès de Perros-Guirec, Pôle Savidan de Lannion).



Objectif 1.4 : Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce

Les services de proximité sont essentiels pour améliorer la qualité de vie et l'environnement local. Grâce aux emplois de proximité créés, ils assurent également un aménagement territorial harmonieux et un tissu économique stable.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Les aides au commerce et à l'artisanat

En la matière, Lannion-Trégor Communauté entend maintenir son **dispositif d'accompagnement en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité**, dirigé vers les entrepreneurs ou les communes. Lannion-Trégor Communauté assure également la gestion d'un parc immobilier existant dédié à l'ultime commerce des bourgs (épicerie de Trégrom, bar épicerie de Caouënnec, boulangerie et coiffeur de Tonquédec, bar tabac de Pluzunet, boulangerie de Pommerit-Jaudy et bar-épicerie-restaurant de Kerbors). Des politiques d'attractivité (telle que l'aide à la rénovation de façade) peuvent également être sollicitées en complément.

Des réflexions vers les nouvelles formes de commerce pourront être menées, particulièrement avec nos partenaires économiques (Chambre de Commerce et d'Industrie notamment). En outre, renforcer une complémentarité du commerce et de l'artisanat avec des filières industrielles innovantes pourrait être intéressant (exemple : artisans du bâtiment ↔ entreprises de domotique).

De nouveaux projets seront définis dans le cadre de la requalification des centres villes et centres bourgs prévue au Programme Local de l'Habitat.

La création d'un Office de Commerce

La création d'un Office de Commerce consistera en la mise en place d'un comité de coordination et d'échanges sur la thématique commerciale. Celui-ci permettra de **rassembler les différentes entités existantes sur le territoire** (observatoire du commerce, chambres consulaires, LTC, communes, unions commerciales / commerçants), **afin d'évoquer les perspectives de dynamisation et revitalisation des centres villes.**

La revitalisation des centres villes et centres-bourgs

La clé d'entrée de la revitalisation des centres villes et centres bourgs (évoquée également dans l'objectif 3.1) est souvent envisagée par le seul prisme de l'aide au commerce. En effet, la fermeture du commerce est le principal événement visible témoignant de la désertification d'un centre-ville ou d'un centre bourg. Pour autant, **la revitalisation d'une zone urbaine doit passer par un vrai projet de centralité, une stratégie territoriale complète**, incluant les quatre fonctions suivantes :

1. une identité reconnue (Qu'est-ce qui donne envie de venir en centre-ville ? Quel attachement ? Quels points de repère ?) ;
2. un habitat adapté aux différents parcours résidentiels (pour tous les âges de la vie), confortable et économe en énergie ;
3. des services non marchands (notamment des services publics tels que l'école ou la santé) ;
4. une activité économique complète (répondre aux besoins des consommateurs et implanter des activités du secteur tertiaire, avec des pépinières d'entreprises par exemple) renforcée par une accessibilité adaptée du centre-ville/centre-bourg (accès en bus, en vélo, à pieds ou en voiture). *Ce dernier point étant traité dans le Défi 2.*

Une commande publique responsable :

Lannion-Trégor Communauté poursuit son engagement dans une politique de commande publique responsable. Les marchés publics seront pertinemment allotés et tiendront compte d'**enjeux économiques, environnementaux (défi 4) et sociaux (défi 3)**. Ceci devant permettre, par exemple, le développement du marché de la rénovation thermique, l'utilisation d'éco-matériaux locaux (également évoqués dans le Défi 4) ou encore l'insertion sociale par l'activité professionnelle.



Objectif 1.5 : Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Transversale à l'ensemble des secteurs d'activités bien que plus fortement représentée dans certaines filières (consommation locale, insertion sociale, préservation de l'environnement), **l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un pan important de l'économie locale et est souvent synonyme d'emplois non délocalisables.**

Déjà soutenue de manière significative par Lannion-Trégor Communauté (à travers des subventions, mais surtout des marchés publics vertueux), **l'ESS manque encore d'une « vitrine » et d'un lieu adapté pour son développement.**

L'Économie Sociale et Solidaire se base sur des valeurs communes :

- ✓ **L'Homme au cœur de l'économie** : Il en constitue la finalité. Répondre aux besoins des personnes, contribuer au développement local, durable et solidaire, sont des objectifs qui priment sur la recherche du profit financier.
- ✓ **La libre adhésion** : Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer et prendre des responsabilités dans un mouvement ou une entreprise de l'économie sociale.
- ✓ **Une gouvernance démocratique** : Les dirigeants sont élus, les instances de décision sont collectives selon le principe « une personne égale une voix ».
- ✓ **Des excédents au service des projets** : Les profits sont réinvestis dans le développement de projets et ne servent pas à rémunérer le capital. Les fonds propres ne sont pas partageables.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR :

La création d'une maison de l'ESS

La **création d'une maison de l'Économie Sociale et Solidaire assurerait une capacité de rassemblement des acteurs territoriaux de l'ESS ainsi qu'une vitrine pour cette économie en croissance, génératrice d'emplois.** Son organisation pourrait être réalisée sur deux sites : le premier lié à la Maison de l'Entreprise (évoquée dans l'objectif 1.2) et un second plus opérationnel sur Ker Uhel à Lannion dans le cadre du contrat de Ville.

Véritable outil opérationnel, regroupant bureaux, ateliers, espaces de vente et ouvert au public, on y retrouverait notamment les acteurs de l'insertion par l'initiative économique, dont les synergies se créent dès aujourd'hui par des réflexions communes.

Les aides financières

Lannion-Trégor Communauté a déjà mis en place un dispositif d'aides spécifiquement dédiées à l'ESS. Il s'agira donc d'adapter, voire développer, ce dispositif en particulier vers le financement participatif.

Une commande publique responsable

Lannion-Trégor Communauté souhaite poursuivre l'usage de clauses sociales (et environnementales) dans ses marchés publics. Ceci afin que des personnes éloignées de l'emploi puissent avoir l'opportunité de renouer avec une activité professionnelle vecteur d'intégration sociale. **Ces bonnes pratiques feront l'objet d'une diffusion auprès des communes (soutien juridique notamment) et acteurs publics** du territoire, pour un plus large développement. C'est d'ailleurs un des thèmes du futur Schéma de Mutualisation de Lannion-Trégor Communauté.



Objectif 1.6 : Valoriser l'économie maritime

Le développement de l'économie maritime primaire (ostréiculture, conchyliculture, mytiliculture, ...), est un enjeu majeur pour le territoire. En outre, la plaisance et le nautisme sont deux axes de développement importants qui reposent sur des infrastructures localisées sur tout le littoral du territoire.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Mettre en place des infrastructures adaptées

Lannion-Trégor Communauté entend développer de nouveaux outils propices au développement de certaines activités existantes (pêche, ostréiculture, aquaculture et conchyliculture) ou à potentiel (algoculture). Ainsi, des projets tels que l'extension de la Maison de la pêche à Trédrez-Locquémeau seront portés activement. Ces actions sont également complétées par la mise en place d'une politique en faveur du maritime, portant sur une aide aux collectivités dans le cadre de leurs travaux d'aménagements maritimes.

L'étude de Côtes d'Armor Développement a fait ressortir deux espaces principaux à potentiel maritime : Trébeurden et Perros-Guirec. Ces deux zones ont fait l'objet d'un classement en Zone Urbanisable dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées et dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor. Les activités de ces zones d'activités sont notamment orientées autour de la construction, la maintenance et la réparation navale, la pêche et la transformation des produits de la mer. Par ailleurs, quatre sites ayant un potentiel d'aménagement pour le développement des loisirs nautiques ont été identifiés au sein du Pôle de Tréguier :

- ✓ Cale de Port Blanc à Penvenan ;
- ✓ Cale de Beg Melen à Plouguiel ;
- ✓ Cale de Beg Vilin à Plougrescant ;
- ✓ Port de Tréguier.

En outre, la création d'un nouveau pont aval à Lannion ne devra pas remettre en cause le potentiel de revitalisation (développement des services de proximité, tel qu'évoqué dans le point 1.4) et de développement de la maritimité du projet urbain du centre-ville de Lannion. Cette question sera à traiter en lien avec les enjeux identifiés dans le Défi 2 du présent Projet de Territoire.

Enfin, il apparaît nécessaire de définir une politique et un schéma d'organisation et de développement de l'économie et des infrastructures maritimes et portuaires à l'échelle de la nouvelle Communauté d'Agglomération (LTC – Haut-Trégor – Presqu'île de Lézardrieux).



Principales infrastructures du territoire* :

Lannion-Trégor Communauté

Sites, équipements :

- Extension de la Maison de la Pêche (Trédrez-Loquémeau) ;
- Extension de ZA à vocation maritime (Trébeurden et Perros-Guirec) ;

Ports :

- Port départemental de Lannion (Plaisance) ;
- Création d'un port à Lannion (ancien quai à sable) ;
- Port départemental de Trédrez-Locquémeau (Plaisance, pêche).

Haut-Trégor

Sites, équipements :

- Requalification ZA maréicole de Beg Vilin (Plougrescant)

Ports :

- Port départemental de Tréguier (Plaisance, commerce)

Presqu'île de Lézardrieux

Ports :

- Port départemental de Lézardrieux (plaisance) : réaménagement et extension du port (maison de la mer, pontons et aménagement paysager)

* : Les trois territoires avant fusion du 1^{er} janvier 2017



Objectif 1.7 : Préserver et développer l'activité agricole

En 2010, on recensait 1 278 exploitations agricoles sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté ce qui représentait plus de 2 230 emplois et donc une filière économique importante.

Afin de maintenir l'activité agricole sur le territoire, Lannion-Trégor Communauté va mettre en place des outils pour **faciliter l'installation des jeunes et l'accès au foncier**. Elle renforcera de plus son action en faveur d'une **meilleure valorisation des produits locaux** en développant des équipements structurants et en profitant de la forte attractivité touristique du territoire.

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté présente une spécificité du fait de l'échouage d'algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève qui a entraîné la mise en place d'un plan algues vertes avec un volet économique. Le reste du territoire (bassins versants du Léguer, du Guindy, du Jaudy et du Trieux) est également concerné par des **actions de protection de la ressource en eau et de la biodiversité**.

Les actions proposées afin de répondre à ce double enjeu de développement de l'activité agricole tout en préservant l'environnement sont développées dans le défi 4 :

Objectif 4.8 : Développer les filières agricoles locales liées à une agriculture respectueuse de l'environnement (page 56) ;

Objectif 4.9 : Préserver et restructurer le foncier agricole (page 57).



Objectif 1.8 : Soutenir les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est fort d'un pôle d'enseignement supérieur et universitaire de plus de 1 700 étudiants, composé de diverses formations telles que l'ENSSAT (École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie), l'IUT (Institut Universitaire Technologique), les lycées Félix Le Dantec et Bossuet, le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), le Lycée de Pommerit-Jaudy et le Lycée Savina de Tréguier (pour lequel un nouvel espace pourra être aménagé pour faciliter les activités de la formation « arts du cirque », en lien avec le projet de réhabilitation du Couvent des Sœurs du Christ, à Tréguier). On retrouve ainsi des formations diverses, du BTS au doctorat, complétées par une offre de formation dite « tout au long de la vie » en développement (exemple : formation de scaphandriers, d'experts du traitement de l'eau, ...).

A ces composantes se rattachent des **pôles de recherche de haut niveau**, dans des domaines tels que la photonique, l'électronique efficace en énergie, la cybersécurité, la synthèse vocale expressive ou le traitement d'images hyper spectrales. Des développements dans le domaine des énergies renouvelables sont aussi à soutenir (l'éolien, le solaire ou le stockage de l'énergie par exemple). **Véritable vivier de ressources humaines pour les entreprises locales et vecteur d'innovations pour le territoire, l'enseignement supérieur et la recherche sont respectivement et intimement impliqués dans le développement de l'économie et l'emploi local.**

Afin de **développer l'attractivité du territoire en direction des étudiants** (culture, sport, qualité de vie, logement) et pour combler les déficits en ressources humaines de certains secteurs d'activité (évoqués précédemment, dans le point 1.3), Lannion-Trégor Communauté souhaite s'engager davantage. Elle devra notamment s'impliquer dans des échanges avec les financeurs de l'enseignement supérieur, afin d'assurer un financement des formations dans la durée et à minima maintenir l'existant. Il s'agira également de renforcer les synergies entre les établissements du territoire (continuité du cycle de formation), et les entreprises (stages et apprentissage) ainsi que les structures spécialisées (Institut de Recherche Technologique B-Com, Pôle Images & Réseaux, incubateur d'entreprises, Photonics Bretagne, ...).

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**Aide à la rénovation des locaux et au renouvellement des équipements pédagogiques de l'ENSSAT, de l'IUT et du Lycée Félix Le Dantec à Lannion**

Face à un parc immobilier vieux de 40 ans, la rénovation des locaux de l'IUT de Lannion permettant de fortes économies énergétiques s'inscrit parfaitement dans le programme du Contrat de Plan État Région 2015-2020 (document par lequel l'État, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté se sont engagés sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants pour le développement des territoires). Au-delà de ce contrat, Lannion-Trégor Communauté établira des conventions de partenariat ou s'appuiera sur le Comité de Développement de l'Enseignement Supérieur (CODESUP) pour assurer un renouvellement efficace du matériel pédagogique. Par ailleurs, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers fait connaître son souhait de bénéficier d'une extension / réhabilitation des locaux de l'école d'infirmières.

Non exhaustifs, ces soutiens pourront être complétés par l'accompagnement de projets spécifiques (tels que la création d'une classe préparatoire, le développement d'un Campus des Métiers et Qualifications ou le développement de l'entrepreneuriat étudiant).

Création du Photonics Park (futur pôle photonique de niveau international d'excellences en technologies fibres optiques)

Il s'agit de donner à Photonics Bretagne (groupement d'entreprises, ou « cluster », créé en 2011, qui vise à fédérer la filière de l'optique et de la photonique en région Bretagne), et donc au territoire, une véritable vitrine de niveau régional, national et international y compris par la mise en place d'un site emblématique.

Ainsi, le rachat d'une partie du site Alcatel-Lucent de Lannion constitue une réelle opportunité pour y établir ce projet. Il conviendra de réaliser un aménagement des bâtiments existants, afin d'accueillir Photonics Bretagne, mais aussi des entreprises et des espaces partagés. Cela concernera autant l'aspect extérieur (requalification et extension du bâti existant) que l'intérieur (adaptions aux futures activités : cloisons, électricité, sol, ...).



FOCUS SUR LE PHOTONICS PARK

Le projet Photonics Park a l'ambition de regrouper sur un espace commun du parc d'activités de Pégase à Lannion plusieurs entités dans le domaine de la photonique*. Cette technologie clé, qui est une thématique forte du Trégor depuis de nombreuses années, est aujourd'hui de nouveau en plein essor avec des croissances en emplois et en chiffres d'affaires supérieurs à 10% par an, à la fois au niveau local et au niveau international.

L'ambition de Photonics Park est de devenir, dès 2020, un **pôle photonique de niveau international d'excellence spécialisé dans les technologies des fibres optiques** et de leurs applications dans de nombreux domaines (agriculture, agroalimentaire, usages militaires, santé, énergie et environnement, ...). Ce centre impliquera les différentes compétences locales allant de la recherche à l'industrie en passant par la formation, le transfert technologique et l'accompagnement à la création d'entreprises. Cette initiative va permettre, **d'une part, d'établir une meilleure coordination entre les axes de recherche amont et les besoins des industriels et, d'autre part, de gagner en visibilité au niveau international.**

Son impact sur le territoire va se traduire par des **créations d'emplois**, une **augmentation du chiffre d'affaires des PME** déjà présentes, des retombées économiques indirectes (hors-filière photonique) chez les partenaires industriels des autres domaines et l'implantation de nouveaux acteurs industriels positionnés plus en aval sur la chaîne de valeurs des produits photoniques.

Il s'agit d'un projet technologique riche et porteur. Bordeaux, Paris-Saclay et Lannion sont les trois principales villes ayant considéré cette technologie comme technologie clé.

L'attractivité du territoire, essentielle pour la pleine réussite du projet, dépend néanmoins de quelques facteurs clés tels que :

- ✓ une bonne accessibilité du territoire ;
- ✓ un environnement propice à l'organisation de grands salons et conférences de niveau international ;
- ✓ un écosystème favorisant les interactions entre les différents acteurs, de la formation jusqu'aux marchés.

***La « photonique » ?**

En croissance continue depuis 10 ans, la photonique regroupe les technologies liées à la lumière (les photons) : laser, fibre optique, LED,



Objectif 1.9 : Accompagner toutes les formes d'innovation

Le Trégor est une terre historique des télécommunications dont **la renommée industrielle repose non seulement sur la présence de grands groupes emblématiques mais également sur une richesse de PME/PMI dans des domaines innovants**. Des entreprises des filières d'excellence numérique et photonique disposent d'une notoriété internationale. Ces PME situées à Lannion, souvent créées par des dirigeants issus de profils techniques, peuvent être accompagnées par des structures généralistes (technopole Anticipa) ou technologiques (pôle Images & Réseaux, Photonics Bretagne, Institut de Recherche Technologique B-COM). Si le rythme de création d'entreprises sur le territoire est important et régulier et que leur taux de survie est très satisfaisant, leur développement reste cependant limité en terme de taille et donc d'emplois.

Au-delà du développement des entreprises liées aux télécommunications et plus généralement aux technologies de pointe, **Lannion-Trégor Communauté soutient la diversification dans de nouvelles filières industrielles liées au développement durable** : production et installation de panneaux solaires, éco-construction, domotique, technologies environnementales (dont le retraitement et recyclage des déchets et le traitement de l'eau). Elle soutient également le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA) de Pleubian et la station expérimentale de culture légumière « Terres d'essai » de Pleumeur-Gautier.



MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR :

Création du projet 222 Business Pool, accélérateur commercial pour aider les start-up du numérique à vendre leurs innovations

Un centre d'accélération d'affaires nommé 222 Business Pool a été créé sous forme d'association à but non lucratif, pour **doper les entreprises du numérique en développement dans leur phase de commercialisation**. Il s'agit du premier accélérateur commercial français. Il s'inscrit dans le cadre de « French Tech Brest + » et représente une opportunité unique de soutenir le développement de jeunes entreprises innovantes. **222 Business Pool est installé sur deux sites, l'un à Lannion, à proximité des sièges sociaux et équipes techniques des entreprises accélérées, et l'autre, à vocation commerciale, au « Village », cœur d'affaires en plein centre de Paris.**

Les objectifs de l'accélérateur sont pour le territoire :

- ✓ d'afficher une ambition numérique ;
- ✓ de pérenniser et de développer l'emploi ;
- ✓ d'inciter à la création d'entreprises innovantes ;
- ✓ de stimuler le développement d'entreprises existantes ;
- ✓ de favoriser l'implantation d'entreprises du numérique ;
- ✓ de répondre au désenclavement et pour les entreprises de disposer d'un soutien fort pour accéder au marché via :
 - un mentor (directeur commercial) et une compétence marketing ;
 - un lieu près des centres de décisions ;
 - un réseau dans l'écosystème parisien et plus largement national ;
 - des synergies accélérées entre sociétés.



Aides aux projets « Pôles de compétitivité »

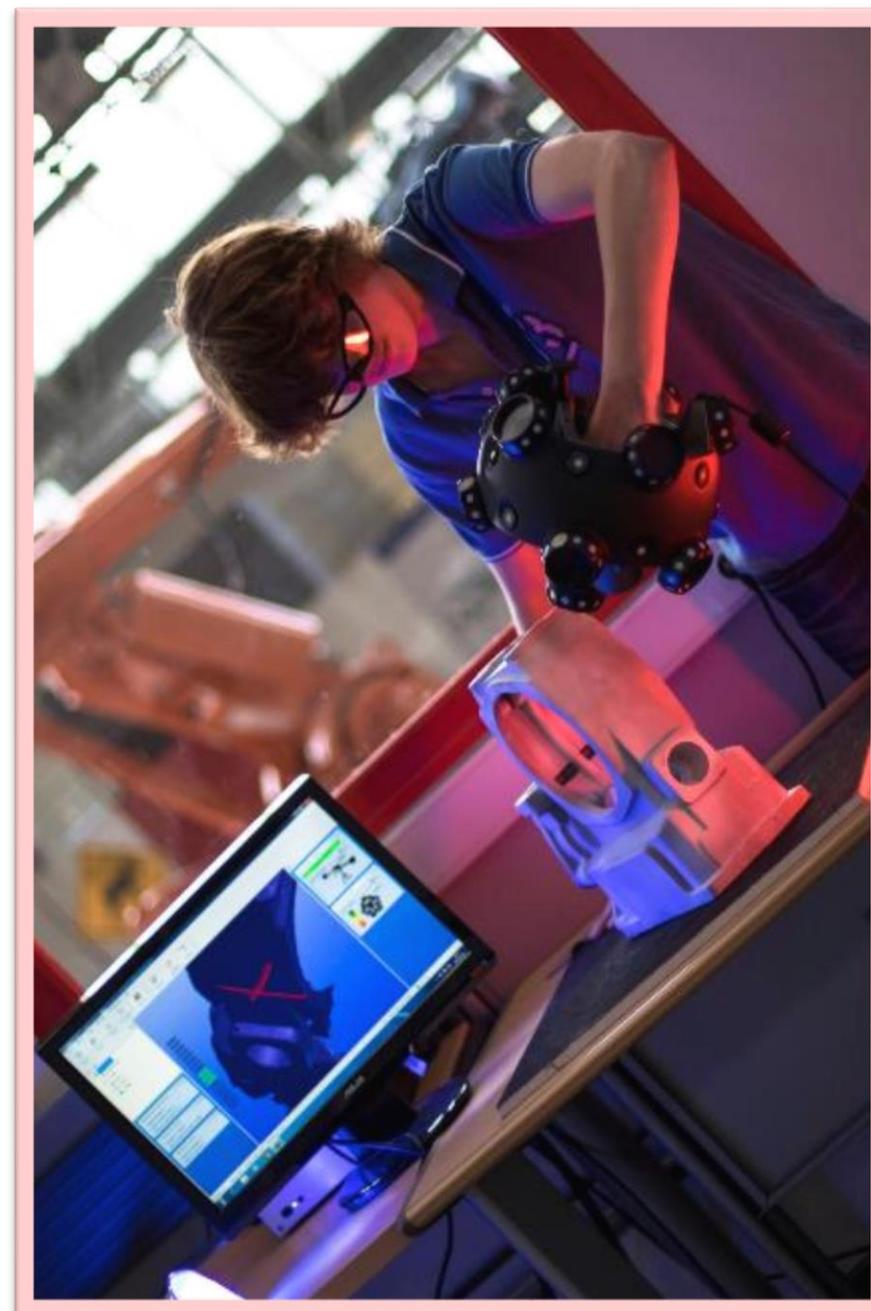
Les pôles de compétitivité ont pour but :

- ✓ de développer l'activité économique et scientifique, notamment de la Bretagne, de renforcer l'attractivité du territoire et ainsi de consolider le tissu économique et de développer les emplois ;
- ✓ d'organiser la proximité et la complémentarité au sein de la région Bretagne afin de bénéficier du capital technologique, en cohérence avec la politique publique de développement économique régional, dans un cadre national, européen et mondial ;
- ✓ de favoriser le développement de coopérations approfondies entre industriels, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur

Dans cet esprit, Lannion-Trégor Communauté s'attachera à soutenir les projets collaboratifs issus de pôles de compétitivité, via un partenariat financier durable entre collectivités territoriales.

Terrain de jeu de l'innovation

Lannion-Trégor Communauté propose depuis quelques années, aux entreprises implantées sur le territoire, ou souhaitant s'y implanter, de tester leurs produits ou services innovants. Ainsi, à partir de besoins ou d'intérêts identifiés par la communauté d'agglomération, Lannion-Trégor Communauté collabore afin d'offrir un terrain d'expérimentation réel. Lannion-Trégor Communauté souhaite maintenir ce dispositif appelé « Terrain de jeu de l'innovation ».



Objectif 1.10 : Valoriser les atouts touristiques

Le territoire possède de nombreux atouts naturels et culturels, ce qui en fait l'un des sites emblématiques de Bretagne.

L'offre y est en même temps complète et diversifiée que ce soit dans l'hébergements (de l'hôtel 5 étoiles au camping, gîtes, meublés), les loisirs avec en particulier une forte densité d'équipements, le patrimoine tant naturel qu'architectural, du littoral au rural en passant par l'urbain, ...

Cependant, **le potentiel de développement est encore important.** C'est pourquoi Lannion-Trégor Communauté souhaite porter des projets ambitieux pour rendre encore plus attractive la Destination Côte de Granit Rose, faire venir, faire rester et faire revenir les visiteurs.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**Modernisation et extension de l'aquarium marin de Trégastel**

L'aquarium marin de Trégastel reçoit environ 60 000 visiteurs par an et est l'un des sites couverts les plus fréquentés des Côtes d'Armor. Toutefois, il est aujourd'hui limité dans sa capacité de développement (espace contraint). Lannion-Trégor Communauté souhaite lui donner un nouvel élan en allongeant le temps de visite par de nouvelles activités. Pour cela, l'aquarium va être agrandi pour mettre en place des aménagements dédiés notamment aux scolaires, voire de nouveaux bassins.

Développement de la complémentarité littoral-campagne

La complémentarité littoral-campagne est devenue un sujet stratégique depuis la fusion entre Lannion-Trégor Agglomération, Beg Ar C'hra, Centre Trégor ainsi que dans le cadre de la fusion entre Lannion-Trégor Communauté, le Haut-Trégor et la Presqu'île de Lézardrieux. De nombreux atouts existent déjà avec la présence d'équipements ou de sites naturels exceptionnels tant au nord qu'au sud de la communauté d'agglomération.

Il s'agit donc, grâce en particulier à **l'Office de Tourisme Communautaire**, de faire connaître toute cette offre et également de proposer des produits touristiques associant les deux univers à travers des thèmes fédérateurs comme la randonnée, le patrimoine, la pêche, ...

La stratégie de l'Office de Tourisme communautaire reposait sur cinq axes de mise en œuvre :

- ✓ le service à la clientèle ;
- ✓ la création et la pérennisation de liens multiples avec les partenaires professionnels ;
- ✓ la professionnalisation et la mobilisation de l'équipe de l'Office de Tourisme à travers la mise en place du système qualité ;
- ✓ la politique promotionnelle ;
- ✓ un engagement permanent de l'équipe dans la construction de la destination Côte de granit rose aux côtés des institutions locales, départementales et régionales.

Cette stratégie sera revue à partir de 2017, pour le nouveau territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Randonnée, aides au classement des meublés de tourisme, centre de découverte du son, ...

La randonnée qui connaît un développement important **est naturellement un point fort du territoire** à travers bien sûr le GR34 et ses extensions mais également la petite randonnée et les boucles locales. L'Office de Tourisme Communautaire a déjà développé une offre importante dans ce domaine en associant différents acteurs socio-professionnels (dont les hébergeurs), y compris pour le vélo.

L'hébergement constitue un autre atout indéniable avec une offre très large et très variée (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés, gîtes, ...). Soucieuse d'aider les hébergeurs à viser la meilleure qualité permettant ainsi un accueil d'excellence, Lannion-Trégor Communauté a mis en place une aide au classement des meublés de tourisme (hébergements individuels destinés à une location de courte durée, hôtels, campings) qui a déjà bénéficié à de nombreux partenaires. De nouvelles aides pourraient être envisagées pour contribuer encore davantage à la montée en gamme de nos hébergements.

Enfin, **le territoire se caractérise aussi par une offre dense d'équipements de loisirs et de lieux d'éducation à l'environnement.** Au-delà de projets déjà bien identifiés tels que cités ci-après, le soutien continu à des structures comme le Centre de Découverte du Son, la Maison du Littoral de Plougrescant, la Maison des Talus de Pouldouran doit être maintenu de façon à pérenniser cette offre originale.



Aménagement et promotion du Parc du Radôme à Pleumeur-Bodou

Ce « parc pour la famille » est un site touristique majeur du territoire (entre 150 000 et 200 000 visiteurs par an). Toutefois, il souffre d'une visibilité et d'une accessibilité insuffisante ainsi qu'un aménagement intérieur dégradé. Lannion-Trégor Communauté souhaite donc redonner de la fonctionnalité et une image moderne à ce Parc afin de répondre aux attentes des visiteurs (qu'ils soient particuliers, scolaires ou groupes). L'accès principal du parc sera valorisé. Ces aménagements seront également profitables au développement du Pôle Phoenix, situé à proximité.

Création d'un Géoparc autour du granit rose

Fort de son patrimoine naturel et architectural exceptionnel, mais aussi d'une offre déjà riche en termes de randonnée, d'outils de vulgarisation moderne comme le Granit Rose Tour, le territoire pourrait porter la mise en place d'un Géoparc.

Un Géoparc mondial est un espace territorial présentant un héritage géologique d'importance internationale. Il constitue un véritable « éducateur » pour une évolution vers des bonnes pratiques environnementales en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et du « tourisme vert ». Les Géoparc informent sur le besoin et l'utilisation durable des ressources naturelles exploitées et extraites tout en faisant la promotion du respect de l'environnement et de l'intégrité du paysage.

Création de liens avec la Culture et le Patrimoine naturel et architectural

Comme déjà évoqué, le territoire est riche d'un patrimoine naturel et architectural exceptionnel. Par ailleurs, l'offre culturelle est également importante et variée au regard de l'échelle de notre territoire. De nombreuses manifestations comme le festival « Gare au Gorille », le « Festival de l'Estran », le « Festival Chaussée Tes Tongs », « L'air du large » ou encore « Beg Chopin » connaissent déjà un large succès. Cependant, bien que mis en avant et soutenus par l'Office de Tourisme Communautaire, ces vecteurs d'attractivité méritent d'être encore développés, en particulier en améliorant ou créant des passerelles entre ces différents univers et en permettant ainsi le développement de véritables produits touristiques. En outre, des partenariats seront à renforcer avec des acteurs de l'environnement (associations, Comités de Bassin Versant, ...)

On peut ainsi noter **l'absence d'un événement majeur de dimension régionale, voire nationale**, qui puisse constituer un véritable marqueur du territoire et contribuer à sa notoriété.

Enfin, **la culture bretonne, élément constitutif de notre identité**, pourra aussi contribuer davantage au développement touristique.

Création d'un espace marin de bien-être sur le site du Sillon du Talbert à Pleubian.

Création d'une Maison du Tourisme en Baie de Lannion

L'office de Tourisme Communautaire occupe actuellement un local situé sur le quai d'Aiguillon à Lannion. A priori bien situé, de nombreux visiteurs mettent pourtant en avant la difficulté à trouver ce point d'accueil qui constitue une porte d'entrée importante du territoire. Il paraît donc essentiel d'offrir aux touristes, et au public local, un nouveau lieu à l'image de l'ambition portée pour la « Destination Côte de Granit Rose » offrant une meilleure localisation, un accès facile, mais surtout un espace moderne et attractif.

L'objectif est également de rester en centre-ville et de contribuer ainsi à la redynamisation de l'hyper centre avec une véritable vitrine du territoire mettant en avant l'offre globale de la Destination.



Objectif 1.11 : Soutenir le développement de la filière nautique

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté présente un maillage remarquable de centres nautiques et de prestataires nautiques permettant la pratique d'une trentaine de disciplines en mer, en eau douce et de bord de mer pour tous les âges et tous les niveaux. **Ces activités sportives et de loisirs contribuent fortement à l'attractivité touristique du territoire mais aussi à la qualité de vie des habitants.** Elles constituent un support pédagogique privilégié pour l'acquisition des savoir-être et savoir-vivre individuels et pour la vie en groupe. La communauté d'agglomération agit notamment à travers le centre communautaire de kayak de la Roche-Derrien.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Le réaménagement et l'extension des bases nautiques

Lannion-Trégor Communauté accompagnera la rénovation ou l'extension des bases nautiques, en lien le plan de développement propre à chacune d'elle. Ces rénovations permettront de s'adapter aux attentes des nouvelles clientèles (locaux d'accueil, vestiaires et sanitaires, séchage, etc...). Ces actions bénéficieront notamment au développement des pratiques sportives identifiées dans le Défi 3 (objectif 3.5).

Mise en œuvre d'un plan de développement du nautisme

En partenariat avec les communes et avec l'appui de l'association « Nautisme En Bretagne », Lannion-Trégor Communauté a animé l'élaboration d'un plan de développement du nautisme. Celui-ci vise à **accompagner et conforter l'évolution du modèle socio-économique des centres nautiques, en vue d'anticiper et de répondre aux nouvelles attentes du public.**

Les principaux axes sont :

- ✓ un travail individuel et collectif sur l'équilibre économique et le développement de l'activité des centres nautiques, en respectant les synergies et les complémentarités ;
- ✓ l'inscription dans la démarche "Espace Mer" (portée par l'association Nautisme En Bretagne) afin de développer la lisibilité et la promotion collective de l'ensemble de l'offre nautique du territoire ;
- ✓ le soutien aux pratiques scolaires et étudiantes.

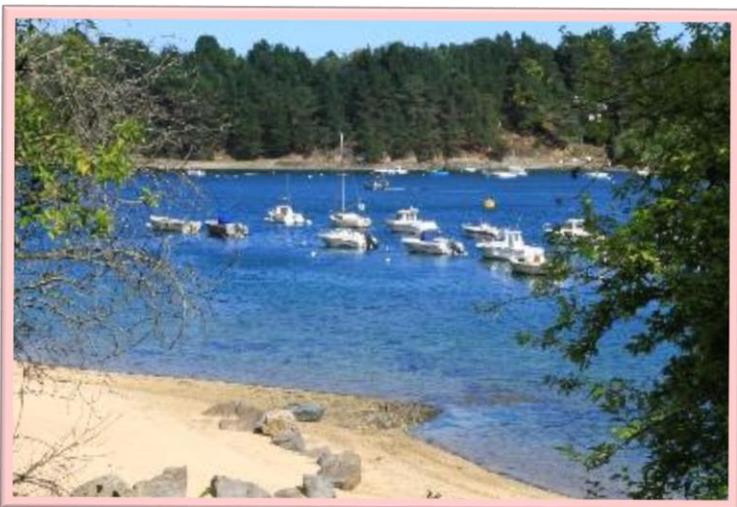
Il s'agira donc de finaliser l'élaboration de ce plan et mobiliser les moyens en animation et en fonctions supports mutualisées pour mettre en œuvre ce projet.



Objectif 1.12 : Soutenir le développement du tourisme social et du tourisme de groupe

Le littoral trégorrois a été, depuis de nombreuses décennies, un lieu d'accueil pour les séjours de vacances en période estivale ou encore pour les classes de mer. Le recensement des hébergements de groupes actuels montre une bonne capacité d'accueil globale, mais plusieurs structures d'hébergement ont fermé ces dernières années, et plusieurs sont en grande fragilité. **Certains secteurs géographiques montrent une véritable carence en site d'hébergement pour les jeunes,** notamment la partie sud-ouest du territoire.

Ces hébergements de groupes sont nécessaires pour développer l'activité des centres nautiques (accueil de classes de mer notamment), mais aussi pour l'accueil de groupes de randonneurs, de sportifs, etc.



Pour le secteur sud-ouest, un partenariat avec une structure locale sera recherché (centre d'hébergement de la ville de la Courneuve ou manoir de Kerallic). Pour le secteur nord, la priorité portera sur l'extension des capacités d'accueil de la base nautique de l'Ile-Grande (Pleumeur-Bodou). Il conviendra aussi de conforter l'hébergement des groupes sur le secteur de Trébeurden où CAP Plongée accueille des groupes en formation toute l'année.

Sur la ville de Lannion, qui accueille de nombreuses manifestations sportives toute l'année, une réflexion sera conduite pour la création d'un complexe d'accueil de loisirs, autour de la base Sport Nature (Moulin du Duc), dans laquelle sera intégré le devenir de l'auberge de jeunesse.





Défi 2 : Connecter le territoire

Dae 2 : Kevreañ an tiriad

Chantier n°4 : Améliorer l'accessibilité du territoire

Objectif 2.1 : Se rapprocher et se connecter aux grands axes d'échanges et de communication.

Chantier n°5 : Mettre en cohérence l'urbanisme avec les enjeux de mobilité

Objectif 2.2 : Coordonner les projets d'urbanisation et la gestion des déplacements sur le territoire.

Chantier n°6 : Imaginer de nouveaux modes de mobilité

Objectif 2.3 : Agir en faveur de l'intermodalité.

Objectif 2.4 : Faciliter les déplacements en développant et en adaptant l'offre de transports collectifs.

Objectif 2.5 : Favoriser les déplacements « décarbonés ».

Chantier n°7 : Développer l'accès et les usages du numérique

Objectif 2.6 : Aménager numériquement le territoire.

Les connexions routières, ferroviaires et aériennes ainsi que numériques sont un enjeu essentiel pour le développement futur de Lannion-Trégor Communauté.

Améliorer l'accessibilité du territoire (chantier n°4) en aménageant des portes d'entrée attractives, imaginer de nouveaux modes de déplacement durables et garantir l'accès de tous au numérique sont les enjeux de demain. Ces connexions devront prendre en compte l'existence des pôles du territoire : pôle principal de Lannion et pôles de Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves, Plouaret, Cavan, Haut-Trégor et la Presqu'île.

L'aménagement urbain et territorial devra impérativement être planifié en cohérence avec les enjeux de la mobilité **(chantier n°5)**, ceci afin de **limiter l'impact des déplacements sur l'environnement** (émissions de carbone).

C'est un enjeu de développement durable pour tous, face aux mutations économiques, sociales et environnementales.

C'est pour cette raison que le Plan de Déplacements, outil opérationnel du Projet de Territoire (chantier n°6) sera élaboré de manière à assurer une cohérence mutuelle avec le Programme Local de l'Habitat (défi 3) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (défi 4).

Enfin, il sera nécessaire d'**imaginer de nouveaux modes de mobilité** (chantier n°6) afin de proposer des alternatives sérieuses à l'usage de la voiture individuelle et de **développer l'accès et les usages du numérique (chantier n°7)** afin de rapprocher virtuellement les territoires et développer la diffusion des connaissances.



Objectif 2.1 : Se rapprocher et se connecter aux grands axes d'échanges et de communication

Le renforcement de la desserte ferroviaire des gares bretonnes et le gain de temps entre Paris et la Bretagne permis par la mise en service du projet Bretagne Grande Vitesse (BGV) au printemps 2017 représente une opportunité importante pour le territoire et ses habitants. En 2014, Lannion-Trégor Communauté a participé de façon significative aux travaux de renforcement de la voie ferrée Lannion – Plouaret, qui permettent de conforter celle-ci pour plusieurs dizaines d'années.

Ces travaux d'infrastructure supposent une diffusion de l'effet TGV à toutes les villes desservies par le train, mais aussi l'amélioration de plusieurs tronçons du réseau routier dans le Trégor, pour faciliter l'accès aux gares de Lannion et de Plouaret.

Parallèlement, l'aéroport de Lannion, dont la ligne régulière est menacée par l'érosion de sa fréquentation au profit des autres aéroports bretons et du train, doit demeurer une porte d'entrée importante pour le territoire.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**Anticiper l'évolution de l'aéroport de Lannion après 2017 : maintien d'une offre aéroportuaire pour une clientèle d'affaire**

En effet, si les besoins de déplacements des touristes et des salariés des entreprises du territoire peuvent se reporter vers d'autres modes de déplacements que la ligne aérienne Lannion – Paris (train, avion au départ de l'aéroport de Brest-Bretagne), **les clients des entreprises implantées sur le territoire ont un besoin impératif du maintien d'une liaison aérienne efficace entre Paris et Lannion. Il en va de l'avenir du développement voire du maintien de certaines entreprises du territoire.**

Lannion-Trégor Communauté entend par conséquent faire le nécessaire auprès de ses partenaires du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion – Côte de Granit pour maintenir la plateforme aéroportuaire, tout en recherchant toutes les solutions permettant de maintenir une desserte aérienne entre Lannion et Paris : diminution des contraintes de l'Obligation de Service Public (normes d'exploitation), navette routière à haut niveau de service entre Lannion et l'Aéroport de Brest-Bretagne, ouverture d'autres lignes vers des aéroports français raccordés à l'international sans rentrer en concurrence avec des liaisons existantes au départ de Brest ou de Rennes ...

Développer le ferroviaire : obtention de correspondances rapides, faciles et plus nombreuses vers Brest et vers Paris, ainsi que de nouvelles dessertes directes TGV à Lannion

La mise en service du projet « Bretagne Grande Vitesse » au printemps 2017 permettra à la SNCF et à la Région Bretagne de renforcer la desserte en TGV et en TER entre Lannion et Plouaret, notamment à destination de Brest. Ce renforcement doit permettre d'améliorer les correspondances sur tous les TGV (5 à 10 minutes), la fréquence de desserte, l'accueil des voyageurs et l'intermodalité. Lannion-Trégor Communauté sera particulièrement attentive à ces enjeux, notamment dans le cadre de démarches auprès de ses partenaires en charge du transport ferroviaire.



Aménagement d'infrastructures routières, en définissant des priorités, pour l'amélioration de la liaison routière Lannion-Brest

Au regard des études de trafics réalisées ces dernières années, il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité à Lannion depuis la RN12, d'améliorer l'accessibilité de la gare et de l'hôpital de Lannion, d'améliorer la circulation et de retirer le trafic de transit du centre-ville de Lannion et du centre-bourg de Ploubezre, afin de faciliter les circulations internes au territoire (Nord / Sud et Est / Ouest).

Dans ce but, Lannion-Trégor Communauté propose de prioriser dans le temps les tronçons de la façon suivante :

- 1** - Pont aval sur le Léguer.
- 2** - Déviation de Ploubezre et rocade d'agglomération Sud-Est de Lannion (Boutilh – Quillero).
- 3** - Déviation de Plouaret.

Lannion-Trégor Communauté propose de geler le projet de tronçon de rocade d'agglomération Sud-Ouest de Lannion (Quillero – Bel Air).

La communauté d'agglomération souhaite être maître d'ouvrage de ces aménagements, en partenariat avec le Département des Côtes d'Armor dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Routier des Côtes d'Armor (SDAR).

D'ici 2020, Lannion-Trégor Communauté souhaite procéder :

- ✓ à la construction du Pont aval sur le Léguer ;
- ✓ à l'étude de tracés permettant de revoir l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour la déviation de Ploubezre ;
- ✓ aux études pré-opérationnelles sur la déviation de Ploubezre et la rocade d'agglomération Sud-Est de Lannion, tout en associant largement la population dans le cadre d'une concertation publique, mise en œuvre en accord avec les communes concernées.

Lannion-Trégor Communauté souhaite en outre que certaines voies structurantes de son territoire soient améliorées :

- ✓ sécurisation de la route Lannion – Plestin-les-Grèves ;
- ✓ amélioration de voies existantes pour faciliter le contournement de Lannion par le Nord.

Pour approfondir la réflexion et aboutir dans la prise de décision et la détermination du calendrier :

- ✓ Lannion-Trégor Communauté a saisi l'avis du Conseil de Développement du Pays du Trégor-Goëlo sur la question de l'accessibilité au territoire et des échanges avec le Finistère Nord.
- ✓ chacun des projets d'aménagement routier sera déterminé en accord avec les communes concernées et fera l'objet d'une consultation du public. L'utilité publique devra être démontrée au regard d'une analyse multicritère.



Objectif 2.2 : Coordonner les projets d'urbanisation et la gestion des déplacements sur le territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor est un document de planification et d'urbanisme construit à l'échelle du bassin de vie. Il exprime le projet de développement du territoire à l'horizon 2020 et vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, tout en assurant une préservation de l'environnement et du cadre de vie. Le SCoT encadre notamment :

- ✓ les Plans Locaux d'Urbanisme (communal) ;
- ✓ le Programme Local de l'Habitat (intercommunal) ;
- ✓ le Plan de Déplacements (intercommunal).

Le SCoT du Trégor préconise, entre autres, de développer une urbanisation qui limite la longueur des déplacements, en rendant ainsi attractifs les modes alternatifs à l'automobile. La majorité des déplacements intercommunaux sont en effet réalisés en voiture. Or, les transports collectifs sont peu attractifs sur ces liaisons. Et étant donné la longueur des trajets, les modes doux ne sont pas non plus adaptés.

Il s'agira donc de **mettre en cohérence l'urbanisation avec les moyens de déplacements, en respectant la logique des pôles du territoire.** En effet, rapprocher pôles générateurs et pôles d'attractions permettrait d'augmenter les trajets de courte distance, de réduire le nombre de déplacements intercommunaux et ainsi contribuer aux objectifs climatiques et sociaux.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Le développement de l'**Observatoire de l'Habitat et du Foncier** (créé il y a quelques années par Lannion-Trégor Communauté), permettra de disposer d'**informations fiables et de mener une réflexion sur la densification urbaine, les nouvelles formes d'habitat et les nouveaux modes de mobilité** qui en découlent.

A l'échelle du territoire de Lannion-Trégor Communauté, la **mise en cohérence du Programme Local de l'Habitat et du Plan Climat Air Énergie Territorial** contribuera aussi à apporter des réponses pour une optimisation de l'offre de transports et des modes de déplacements en lien avec les projets d'aménagement urbain et d'aménagement du territoire.

L'implantation des logements sociaux devra aussi être coordonnée avec les moyens de déplacements.



Par ailleurs, Lannion-Trégor Communauté préparera et mettra en œuvre la compétence « urbanisme » en application de la loi ALUR. Cette compétence se traduira notamment par l'**élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** dans une démarche de co-construction avec les communes ainsi que par la **révision du SCoT à l'échelle du nouveau territoire communautaire.**

Objectif 2.3 : Agir en faveur de l'intermodalité

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est desservi par différents modes de transports. Dans le but de faciliter les déplacements entre l'intérieur et l'extérieur du territoire, mais aussi les déplacements internes au territoire, il faut améliorer les connexions entre les différents modes de déplacements. Cela sera aussi propice au développement des modes alternatifs à la voiture individuelle.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Création de pôles multimodaux à proximité des gares

Les modes de déplacements doivent être complémentaires les uns des autres : train / transports en commun / vélos. La **création d'un pôle multimodal autour de la gare de Lannion** vise à optimiser les échanges intermodaux, tout en facilitant les correspondances entre les modes. Cela suppose un réaménagement des abords de la gare, dans lequel l'insertion des transports collectifs sera améliorée.

Un pôle multiservices sera intégré aux gares de Plouaret et de Lannion. Ce sera un lieu d'accueil, d'information au public sur les transports collectifs en général.

Les horaires des lignes régulières de transports en commun seront mieux coordonnés avec les horaires des trains.

En parallèle, l'usage du numérique devra permettre de développer cette intermodalité.



Objectif 2.4 : Faciliter les déplacements en développant et en adaptant l'offre de transports collectifs

L'organisation des déplacements est un enjeu clé pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté : c'est un moyen de désenclaver les zones difficilement accessibles et faciliter les déplacements en général. En ce sens, disposer de modes de déplacements performants est un véritable facteur de dynamisme économique et de protection de l'environnement.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Élaboration du Plan de Déplacements 2017 - 2022

Le Plan de Déplacements de Lannion-Trégor Communauté sera revu et élargi pour prendre en compte l'ensemble des besoins de déplacements, dans le cadre d'une vision globale, sur tout le territoire intercommunal et à destination de tous les publics. **Cette élaboration se fera en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (Défi 4).**

Dans ce cadre, il est nécessaire de revoir le fonctionnement des lignes régulières, en fonction des besoins et de la fréquentation, en intégrant les lignes départementales n°15 et n°16 au réseau de transport de Lannion-Trégor Communauté.

En complémentarité avec les lignes régulières et les autres modes de transport, les transports à la demande devront être harmonisés et rationalisés sur l'ensemble du territoire intercommunal : amélioration de la fréquentation ou encore plateforme communautaire de relations avec les usagers (service téléphonique local de réservation des différents services de transport).

La mise en accessibilité des points d'arrêt de transport en commun devra également être évaluée.

Afin de faciliter la mobilité des salariés, Lannion-Trégor Communauté devra dialoguer davantage avec les entreprises lors des étapes d'amélioration de la desserte, dans le cadre d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises. Enfin, le Plan de Déplacements pourra évaluer l'intérêt de la gratuité pour certaines personnes aux ressources limitées.



Objectif 2.5 : Favoriser les déplacements « décarbonés »

Dans le respect des orientations nationales sur le développement des alternatives aux déplacements « carbonés », et en application de son Plan Climat Energie Territorial, Lannion-Trégor Communauté a porté ces dernières années plusieurs actions en faveur des déplacements « décarbonés ».

Ces actions seront renforcées pour répondre aux nouvelles dispositions de la loi de transition énergétique pour une croissance verte (climat, air et énergie).

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Plan électromobilité

Le réseau de bornes de recharge de véhicules électriques installé par Lannion-Trégor Communauté doit être complété, dans le but d'une meilleure couverture territoriale, dans le cadre du schéma départemental porté par le Syndicat Départemental d'Energies (SDE). L'énergie utilisée par ces bornes doit de préférence être produite localement, par des installations d'énergie renouvelable (en cohérence avec le Défi 4), conformément aux engagements du PCAET. **Lannion-Trégor Communauté entend également poursuivre les actions permettant le développement des usages du véhicule électrique.**



Sensibilisation aux modes de déplacements doux

Le rôle de Lannion-Trégor Communauté dans ce domaine est double :

Porteur de projet :

- ✓ le dispositif de location de vélos à assistance électrique Vélek'tro doit être ouvert à tous les habitants du territoire ;
- ✓ les aménagements aux abords des gares devront prévoir l'installation de parkings à vélos abrités et sécurisés ;
- ✓ l'intermodalité sera recherchée avec les transports collectifs.

Facilitateur :

- ✓ un schéma communautaire des aménagements cyclables devra permettre l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés pour les différents types de pratiques, notamment pour le vélo-transport ;
- ✓ dans le cadre de la promotion du covoiturage.

→ **Tous ces enjeux et actions seront précisés dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).**

Objectif 2.6 : Aménager numériquement le territoire

Lannion-Trégor Communauté, en tant que territoire de haute technologie, doit être en pointe sur le développement du réseau et des usages du numérique. La communauté d'agglomération a choisi de s'inscrire dans le programme BTHD (Bretagne Très Haut Débit), dont les priorités d'aménagement devront contribuer à réduire la fracture numérique.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Développer les usages du numérique

Lannion-Trégor Communauté a un rôle d'accompagnement du développement des usages et entend mettre en pratique des services dématérialisés à destination de ses administrés (eau & assainissement ...).

Dans le cadre du Schéma de Mutualisation, Lannion-Trégor Communauté souhaite mutualiser avec les communes les compétences nécessaires pour l'achat et la maintenance du matériel informatique des écoles.

En partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, Lannion-Trégor Communauté entend également être un lieu d'expérimentation des usages du numérique (télétravail, espace de co-travail, ...).

Le déploiement des télécommunications numériques dans notre territoire permettra notamment de développer :

- ✓ l'économie (de l'industrie de haute technologie à l'auto-entrepreneuriat) ;
- ✓ le télétravail ;
- ✓ la télémédecine (pour laquelle les entreprises innovantes évoquées dans le Défi 1 pourront jouer un rôle) et, de manière générale, le lien social avec les personnes âgées ;
- ✓ la diffusion de la culture ;
- ✓ un accès facilité aux services au public (transport, eau et assainissement, activités sportives et culturelles, etc...) ;
- ✓ l'accès du public aux usages numériques dans le cadre des maisons de service au public (Cavan, Plouaret, Tréguier et son antenne de Penvénan, ...) ou encore des ateliers multimédias de Kérantour (Pleudaniel).



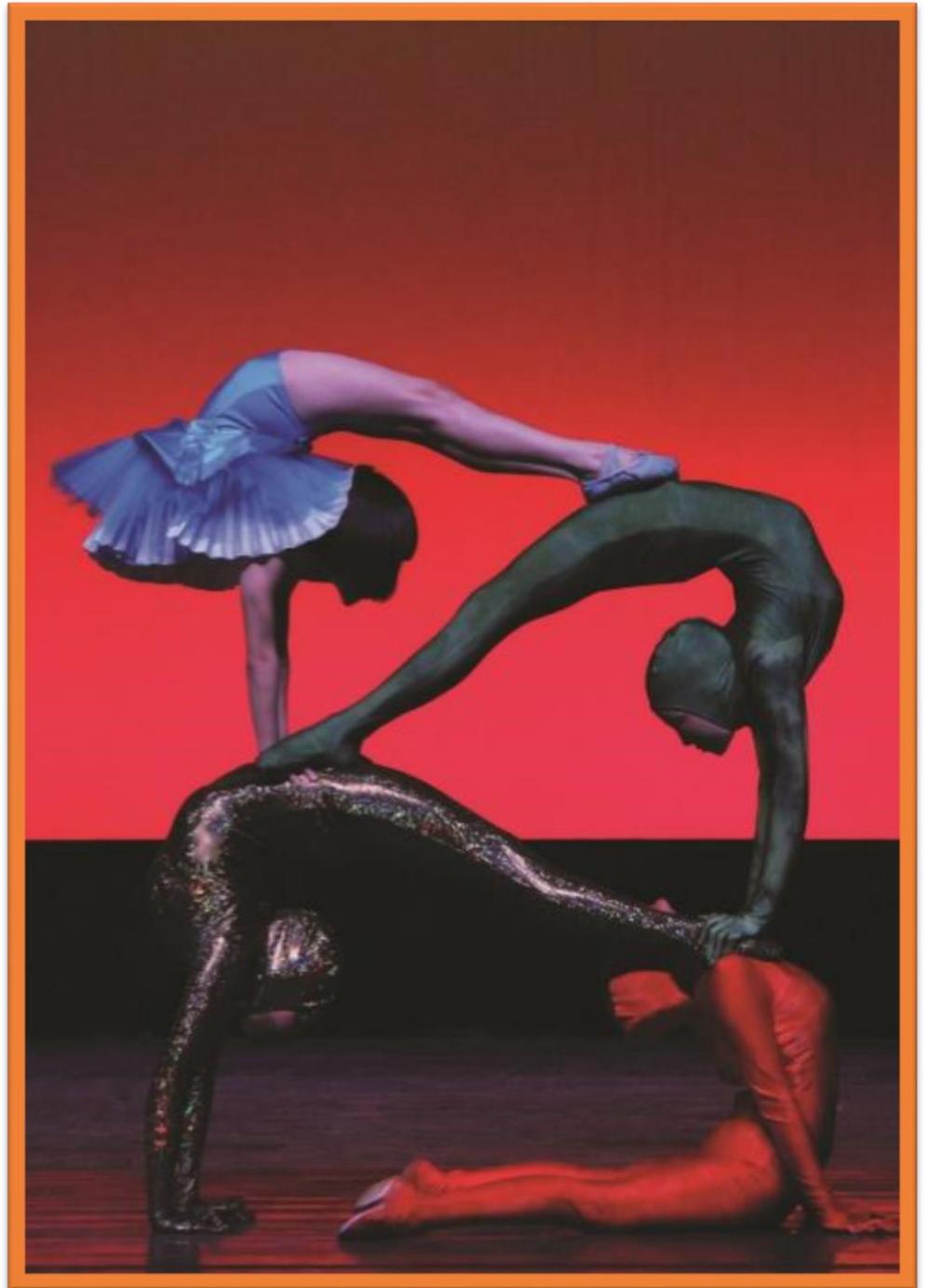
Généraliser le Très Haut Débit à chaque foyer

Le déploiement a démarré en 2014 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte « Mégalis Bretagne » et doit se poursuivre jusqu'en 2030, avec pour objectif de raccorder tous les logements, entreprises et administrations bretons en Très Haut Débit (FTTH : « Fiber To The Home »), **aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Lannion-Trégor Communauté souhaite donner la priorité de ce raccordement aux entreprises, commerces et administrations.**

Obtenir une meilleure couverture téléphonique

Lannion-Trégor Communauté veillera à ce que les opérateurs de téléphonie mobile respectent leurs engagements nationaux à réduire les zones blanches et grises.





Défi 3 : Vivre solidaires

Dae 3 : Bevañ kengret

Chantier n°8 : Construire un habitat innovant, performant et solidaire

Objectif 3.1 : Mettre en œuvre une politique de l'habitat et de l'aménagement urbain équilibrée et solidaire.

Chantier n°9 : Renforcer la proximité des services publics et des services à la personne

Objectif 3.2 : Anticiper et accompagner le vieillissement.

Objectif 3.3 : Répondre aux besoins des familles et favoriser la proximité des services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse.

Objectif 3.4 : Favoriser la proximité des services de santé.

Objectif 3.5 : Animer le réseau des Maisons de Services Au Public.

Chantier n°10 : Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives

Objectif 3.6 : Développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives.

Mettre en œuvre plus de solidarité sur notre territoire est une préoccupation transversale aux différentes politiques publiques de Lannion-Trégor Communauté. On retrouve par exemple cet enjeu à travers l'accès à la formation et à l'emploi (Défi 1), des facilités de déplacement ou d'accès au numérique (Défi 2), de la tarification en matière d'assainissement ou encore de l'accès à des produits sains par des filières alimentaires locales (Défi 4).

Le présent défi porte sur les thématiques fondamentales de solidarité et du bien-être, que sont :

- ✓ **L'accès au logement (chantier n°8)**, en visant un logement de qualité, adapté aux différents âges de la vie, performant thermiquement, dans des lieux de résidence proches des lieux de services. Ces objectifs guideront la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat. Par ailleurs, l'élaboration du « Schéma de Référence Lannion 2030 » ainsi que deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain à Lannion et Tréguier concourront également à l'atteinte de ces objectifs.
- ✓ **L'accès aux services publics et aux services à la personne (chantier n°9)**. Seule une petite partie seulement de ces services relève aujourd'hui des prérogatives de Lannion-Trégor Communauté, et la répartition est inégale sur le territoire, suite aux différentes fusions de communautés de communes opérées ces dernières années. Pour autant, **Lannion-Trégor communauté dressera un état des lieux global des services à la personne actuels sur le territoire** (nature et capacités des services, acteurs et financement concernés, tarifs, etc.), en lien avec l'observatoire social et le Contrat Local de Santé. **Lannion-Trégor Communauté recherchera donc une harmonisation des services et des modalités d'accès, vers une meilleure répartition, une meilleure proximité et une équité dans l'accès à ces services.** En matière de services de proximité, Lannion-Trégor Communauté cherchera des partenaires (exemple : groupe La Poste).
- ✓ l'accès et le **développement des pratiques sportives et culturelles (chantier n°10)**, où les politiques publiques doivent notamment avoir pour rôle d'accompagner l'action des associations très nombreuses et très actives dans ces domaines.

Par ailleurs, **l'accès aux services publics, notamment de l'emploi, de la formation, des services sociaux et juridiques, doit être facilité** par l'animation, par Lannion-Trégor Communauté, des Maisons de Services Au Public (MSAP) de Cavan et Tréguier, en partenariat avec les organismes prestataires et prescripteurs d'aides. Cet enjeu repose sur la facilité d'accès à ces services publics en termes de solutions de mobilité, la proximité des usagers, l'accompagnement individuel qui leur est proposé au sein des MSAP et le relais qu'elles assurent auprès des partenaires. Cette démarche se fera notamment dans le cadre posé par Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2017-2023 (SDAASP).

Lannion-Trégor Communauté poursuivra par ailleurs ses engagements en matière de coopération décentralisée dans le champ de ses compétences, avec Haïti, où elle soutient avec plusieurs collectivités de l'Ouest l'action de l'Association des Maires de la Grand'Anse (AMAGA), avec le village de Nafanga au Mali, où des actions sont menées en partenariat avec un collectif du Trégor et aussi avec le Niger et Madagascar.



Objectif 3.1 : Mettre en œuvre une politique de l'habitat et de l'aménagement urbain équilibrée et solidaire

Les problématiques de l'habitat sur les 60 communes de Lannion-Trégor Communauté ont une grande importance et s'avèrent très variées du fait de la configuration de son territoire : composée à la fois de communes littorales, rurales et urbaines, les enjeux sont multiples : l'accès à un logement pour tous, la résorption de la précarité énergétique, l'adaptation du parc de logements et sa réhabilitation ou encore l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Un nouveau Programme Local de l'Habitat



Consciente de ces enjeux, Lannion-Trégor Communauté mène depuis plusieurs années des actions en faveur du développement d'un habitat équilibré et solidaire sur l'ensemble de son territoire. Après un premier Programme Local de l'Habitat (PLH) initié dès 2006, **Lannion-Trégor Communauté s'est engagée fin 2014 dans l'élaboration d'un nouveau programme pour les six**

années à venir, sur le territoire élargi des 60 communes. **Ce PLH sera co-construit avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) évoqué dans le Défi 4 et le Plan de Déplacements évoqué dans le Défi 2.**

La synthèse des différentes réflexions menées dans le cadre de la phase de diagnostic de ce PLH, confortée par les contributions reçues dans le cadre de la concertation publique relative au présent Projet de Territoire, fait apparaître la **nécessité d'intervenir dans les domaines suivants :**

- ✓ le réinvestissement des centres bourgs/villes, y compris à Lannion, ville-centre, dans le cadre d'une vision à moyen terme visant à structurer et fédérer les projets relatifs à la problématique globale du centre-ville (Pôle Savidan, objectif 3.5 ; Espace de la gare, objectif 2.3 ; Espace de Nod Uhel et pont aval du Léguer, objectif 2.2 ; Projet de Saint-Anne à vocation culturelle) ;

- ✓ la requalification du parc ancien (thermique, confort, accessibilité et salubrité) ;
- ✓ la reconquête du parc de logements vacants ;
- ✓ la structuration de l'offre de logements sociaux (construction et réhabilitation) ;
- ✓ l'habitat et le service aux personnes âgées ;
- ✓ la maîtrise et la gestion du foncier ;
- ✓ la réponse aux besoins de populations spécifiques (saisonniers, personnes porteuses de handicap, populations défavorisées, gens du voyage,...) ;
- ✓ la nécessité de développer un parcours résidentiel répondant à l'évolution des besoins, à tous les âges de la vie.

Les premières orientations du PLH portent aussi sur :

- ✓ les opérations du contrat de Ville sur deux quartiers de Lannion (Ker Uhel, Ar Sante – Les Fontaines) ;
- ✓ la priorité aux communes moyennes de plus de 3 500 habitants (Perros-Guirec, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Plestin-les-Grèves et Ploubezre) au niveau Logement Locatif Sociaux (LLS).

La plateforme locale de rénovation de l'habitat

La rénovation du parc ancien constitue un des enjeux majeurs. Par ailleurs, en cohérence avec les enjeux identifiés dans le Défi 4 (« Préserver l'environnement »), Lannion-Trégor Communauté souhaite renforcer l'**accompagnement technique, administratif et financier des habitants** ayant un projet de rénovation et développer le partenariat avec les professionnels du bâtiment et les organismes bancaires. Pour cela, Lannion-Trégor Communauté envisage la création d'une **plateforme locale de rénovation de l'habitat**. Un des volets importants est la performance thermique des logements.

Cette plateforme viendra renforcer les services apportés par l'actuel Point Info Habitat et ses permanences délocalisées ainsi que par l'actuel Espace Info Énergie. Elle y développera également un volet sur la connaissance de l'offre disponible en logements sociaux et continuera à commercialiser les terrains viabilisés destinés à la construction neuve (via la Société d'Économie Mixte Lannion-Trégor ou les communes membres).



Objectif 3.2 : Anticiper et accompagner le vieillissement

L'accompagnement du vieillissement se traduit actuellement dans les politiques de Lannion-Trégor Communauté par la gestion d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) localisé sur la commune de Trébeurden, par les actions menées au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et la création d'un observatoire social. Comme indiqué en introduction du présent défi, l'implication de Lannion-Trégor Communauté dans de nouvelles actions passe par une phase d'état des lieux et de réflexion sur les besoins non couverts à ce jour, ainsi que sur les différentes formes de réponse à ces besoins, les partenariats et les modèles économiques possibles.

Les tendances démographiques font apparaître une importante progression de la part de la population âgée dépendante sur le territoire. C'est surtout entre le milieu des années 2020 et 2050 que se produira une plus forte progression : **la génération du « baby-boom » arrivera à son tour à l'âge de la dépendance**. Parallèlement, l'augmentation du nombre de personnes âgées présentant des troubles psychiques représente un phénomène social auquel il faut apporter des réponses. Le maintien d'un bon niveau d'équipement en structures d'accueil (EHPAD et EHPA) et de services d'aide à la personne s'avère indispensable, ainsi que la mise en place de structures adaptées à l'évolution de la vulnérabilité des personnes accueillies, PASA (pôle d'activités et des soins adaptés) et UHR (unités d'hébergement renforcées).

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**Actions du CIAS et observatoire social**

L'observatoire social devra réaliser un diagnostic territorial des enjeux sociaux. Pour cela, un état des lieux détaillé de la situation économique et sociale en continu sera établi, ainsi qu'une veille permanente. Les acteurs locaux seront parallèlement impliqués dans l'analyse des enjeux sociaux, notamment via des groupes de travail. **Le diagnostic social contribuera au développement d'une connaissance plus approfondie des évolutions sociales et à une meilleure mise en perspective des besoins du territoire.**

Mise en réseau des services à la personne et développement de ces services

La tendance est à une hausse des sollicitations des personnes retraitées en matière des services d'aide à la personne, en lien avec l'évolution en nombre des personnes âgées, la progression du « grand âge », la tendance à l'isolement et la présence moins fréquente d'aidants naturels. En matière de services, les sollicitations concernent le portage de repas, l'entretien du logement, l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne et le transport à la demande. **La mutualisation des services et leur mise en réseau devra permettre une meilleure efficacité du service rendu.** Cette logique pourrait également être appliquée aux établissements d'hébergement.

Par ailleurs, le vieillissement des personnes en situation de handicap doit faire l'objet d'une attention particulière.

**Aide aux travaux pour l'adaptation des logements**

La réalisation de logements adaptés aux besoins des personnes âgées est un axe du **Programme Local de l'Habitat** qui sera actualisé en 2017.

Les actions seront menées en lien avec la **plateforme locale de rénovation de l'habitat** qui sera un lieu d'information du public à la fois technique, en lien avec les professionnels, et financière sur les aides accessibles.

Soutien aux associations d'animation et de solidarité auprès des personnes âgées

Le maintien du lien social pour les personnes âgées, notamment celles vivant seules, est primordial (visite à domicile, lecture, jeux, collecte de la mémoire, ...). Lannion-Trégor Communauté souhaite agir dans ce domaine.

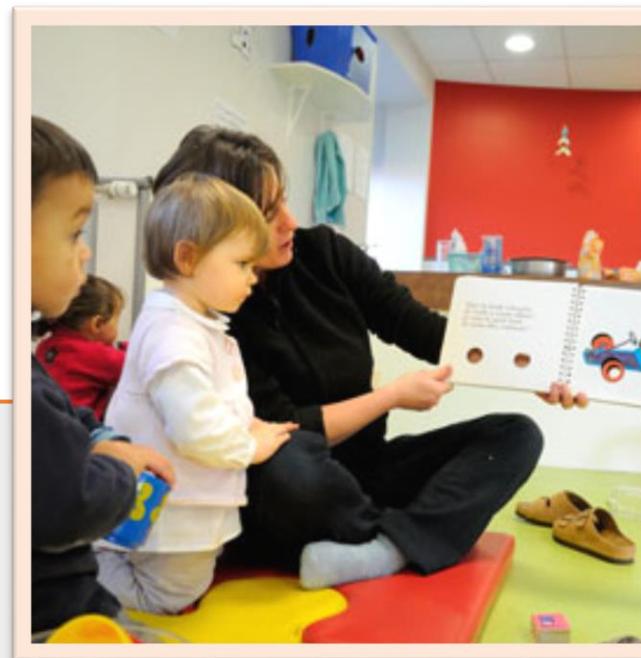


Objectif 3.3 : Répondre aux besoins des familles et favoriser la proximité des services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse

Lannion-Trégor Communauté exerce des compétences partielles dans ce domaine dont la répartition géographique est héritée de son histoire. Elle gère aujourd'hui les équipements et les services des pôles « petite enfance » et « enfance jeunesse » à Cavan, Plouaret, Tréguier, La Roche-Derrien, Plougrescant et Lézardrieux (multi accueil pour les 0 – 3 ans, accueil de loisirs, activités jeunes, Relais Parents Assistants Maternels (RPAM), Point d'Information Jeunesse). Là aussi, un état des lieux de l'existant et des manques sera une base pour travailler à d'éventuelles extensions de compétences (exemple : RPAM) et pour l'élaboration d'un schéma d'organisation des services à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

- ✓ **Étendre les équipements communautaires existants** : notamment la Maison de la Jeunesse et le terrain multisports de Cavan ainsi que le multiaccueil de Tréguier (antenne de Coatreven).
- ✓ **Accompagner la création de nouveaux services et de nouvelles structures** sur les territoires déficitaires.
- ✓ **Élaborer un Schéma de Référence « Accueil Petite Enfance et Parentalité »** du territoire (en cohérence avec le Schéma Territorial des Services aux Familles de la Caisse d'Allocation Familiale des Côtes d'Armor) **afin de déterminer les axes prioritaires de développement des services d'accueil des 0-3 ans et de soutien à la parentalité**. Ce schéma sera guidé par :
 - la recherche d'**adéquation de l'offre de services** « petite enfance » « enfance jeunesse » à l'évolution de la demande tant en termes d'égalité d'accès aux différents modes de garde qu'en termes d'adaptation aux nouveaux besoins des familles.
 - **les structures d'accueil collectif sont inégalement réparties sur le territoire**. Des manques sont ressentis en matière d'accueil collectif, notamment sur le secteur de Plestin-les-Grèves.
 - en matière d'accueils individuels, le constat est fait d'une baisse du nombre d'assistants maternels depuis 2008. Il en ressort une offre individuelle sous tension, liée à la pyramide des âges des assistants maternels, à une baisse de la natalité qui remet en cause l'adéquation de l'offre et de la demande, et à une nécessaire adaptation de la profession aux nouveaux besoins des familles. Toutefois, ces phénomènes sont plus ou moins marqués selon les caractéristiques des communes. **Des réflexions et actions seront menées, par pôles territoriaux cohérents répartis sur tout le territoire** de Lannion-Trégor Communauté, **afin d'assurer une adéquation, équitablement répartie sur le territoire, entre l'offre et les besoins réels, dans la durée**.



Objectif 3.4 : Favoriser la proximité des services de santé

Les éléments croisés de diagnostic de l'état de santé de la population et de l'offre de soins mettent en avant plusieurs besoins et phénomènes :

- ✓ des **indicateurs de santé défavorables** (mortalité notamment) par rapport au niveau national.
- ✓ un **vieillesse démographique** impliquant le développement des besoins de la population âgée et une adaptation de l'offre de santé. L'augmentation de la part des plus de 60 ans et des plus de 75 ans induit une sollicitation de l'offre de soins de premier recours plus fréquente ; et on peut noter des évolutions significatives de certaines pathologies avec l'âge, comme la maladie d'Alzheimer pour laquelle les projections laissent entrevoir des progressions notables d'ici 2030.
- ✓ des densités de médecins généralistes (10.8 pour 10 000 habitants) et d'infirmiers libéraux (15.7 pour 10 000 habitants) supérieures aux moyennes régionales (9.9 et 13.3 à l'échelle bretonne) à l'échelle du Trégor-Goëlo, mais **d'importantes disparités territoriales dans la répartition de l'offre.**
- ✓ des **médecins spécialistes concentrés sur Lannion.**
- ✓ un équipement en services de transport médicalisé dense dans la partie littorale et urbaine mais extrêmement réduit à l'intérieur du territoire.

L'objectif à atteindre est donc une plus grande égalité devant la santé (tant physique que psychique) du point de vue territorial et social en favorisant la mise en place d'une politique de développement équilibré de l'offre et le développement de la télémédecine. Lannion-Trégor Communauté examinera dans quelle mesure elle peut s'impliquer dans ces domaines. Cette réflexion est à mener en partenariat avec les services de l'Etat, le département, les hôpitaux de Lannion-Trestel et Tréguier et le Contrat Local de Santé. Il conviendra de renforcer l'implication politique au sein des programmes menés par ces partenaires. L'hôpital Pierre Le Damany joue un rôle particulièrement central pour la santé des trégorrois, l'emploi local et globalement pour l'attractivité du territoire.

Enfin, Lannion-Trégor Communauté prévoit la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale regroupant les Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile et les Services de Soins Infirmiers à Domicile, à l'échelle du territoire intercommunal.

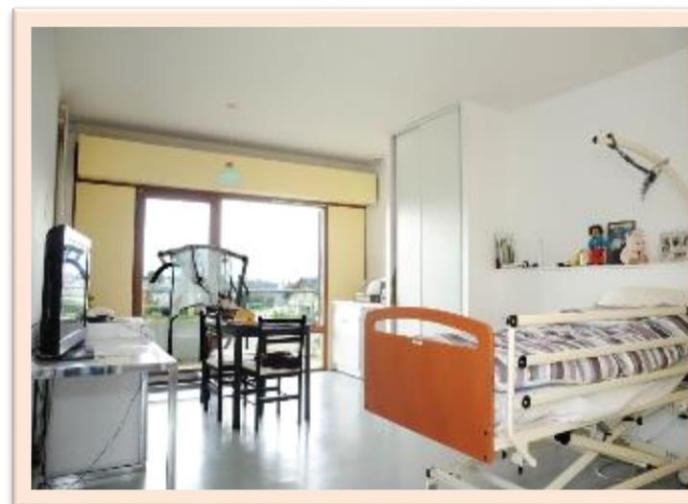
- MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR -

Soutenir la création et l'extension de Maisons de Santé pluridisciplinaires et mettre en réseau les maisons existantes (Cavan, Vieux-Marché, Pleumeur-Gautier, ...)

Et ce, notamment dans les secteurs géographiques déficitaires en offre de soins. **Ceci devant aboutir à une meilleure répartition de l'offre de soins sur le territoire et une amélioration du service de santé rendu à la population.** Une réflexion globale territoriale doit être menée sur la répartition et la complémentarité des maisons médicales. Lannion-Trégor Communauté travaillera à leur mise en réseau.

Accompagner le développement de la télémédecine

Celle-ci peut être développée au sein des maisons médicales et au domicile des personnes. Elle constitue une réponse aux difficultés liées à l'offre de soins, à l'accès aux soins, à la démographie médicale, à la pyramide des âges des médecins.... Elle favorisera l'égal accès aux soins en permettant le diagnostic à distance, permettra une amélioration des délais de prise en charge médicale et un partage rapide de l'information entre les praticiens.



Objectif 3.5 : Animer le réseau des Maisons de Services Au Public

La structuration actuelle des services publics appuyée sur le développement de nouvelles technologies et une présence physique moindre, tend à rendre difficile leur accès pour certains usagers : personnes âgées, personnes en difficultés économiques et sociales, personnes non mobiles, etc...

C'est pourquoi l'État accompagne la mise en place de Maisons de Services Au Public (MSAP).

Deux structures sur le territoire bénéficient de cette politique nationale :

- ✓ La **Maison de Services Au Public de Cavan**, « relais services publics » depuis 2009 ;
- ✓ La **Maison de Services Au Public de Tréguier**, ouverte en janvier 2016.

L'animation de ces deux structures doit permettre de pérenniser et de développer l'accès aux services, tout en y apportant de l'efficacité par la mise en réseau des partenaires, l'accompagnement individuel des usagers et le relais assuré avec les prestataires et prescripteurs d'aides. Par ailleurs, une organisation de ces Maisons de Services Au Public sous une forme « multi-sites » est étudiée (Pludaniel, Plouaret, PLestin-Les-Grèves, ...).



- MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR -

Maison de Services Au Public de Cavan :

Cette Maison de Services Au Public permet aux habitants d'obtenir gratuitement des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs organismes publics, notamment dans les domaines suivants :

- Emploi et formation ;
- Action sociale et juridique ;
- Administration électronique (cybercommune).

Ses principales missions auprès des usagers sont les suivantes :

- **Assurer un service de proximité** (accompagnement personnalisé à tout âge) ;
- **Faciliter les démarches** administratives et **rendre accessible l'administration électronique** (animation d'un espace multimédia) ;
- **Accueillir des permanences des différents partenaires** (tels que la Mission Locale, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, la Protection Maternelle et Infantile, un Relais Parents Assistantes Maternelles, le Point Information Habitat, ...) ;
- Coordination des organismes partenaires.

Une extension du bâtiment est prévue (240 m² supplémentaires) pour accueillir de nouveaux services publics locaux et renforcer cet outil de proximité.

Maison de Services Au Public du Haut-Trégor :

Accueillant environ 900 personnes par mois, la Maison de Services Au Public de Tréguier regroupe plus de 23 partenaires répartis dans les trois domaines suivants :

- Service de santé, de prévention ;
- Famille, solidarité et justice ;
- Emploi, Formation insertion et économie.

Ses principales missions auprès des usagers sont les suivantes :

- **Accueillir** : prise de rendez-vous, identification de la demande et des partenaires à solliciter, ...
- **Informier** : directement ou en orientant l'utilisateur vers des supports d'information ;
- **Orienter** : vers un ou plusieurs organismes selon les besoins ;
- **Assurer certaines prestations** : aide à la constitution de dossiers par exemple ;
- **Faciliter les démarches administratives et rendre accessible l'administration électronique** ;
- **Accueillir des permanences des différents partenaires** ;
- Coordination des organismes partenaires.

Objectif 3.6 : Développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté se caractérise par un fourmillement d'actions et d'acteurs intervenant dans le domaine du sport et de la culture. Cette vitalité est précieuse pour le dynamisme du Trégor, son attractivité (également évoquée dans le Défi 1) et pour préserver des liens sociaux forts.

Lannion-Trégor Communauté a entrepris la définition de l'intérêt communautaire en matière de sport et de culture. –Pour cela, un travail a été réalisé avec les communes (questionnaires, réunions avec les élus de ces communes en charge de ces dossiers), ce qui a permis d'identifier des moyens et actions à partir d'un consensus autour de 4 objectifs :

- favoriser le développement d'actions culturelles et sportives de qualité sur l'ensemble du territoire, tout en cherchant à les mettre à la portée de tous ;
- préserver les dynamiques associatives et la force du bénévolat ;
- favoriser la mise en réseau des acteurs et réfléchir à une mutualisation de moyens à l'échelle de la communauté d'agglomération ;
- développer et structurer les projets ou domaines d'actions pour lesquels Lannion-Trégor Communauté dispose d'une échelle d'intervention pertinente.



Le projet culturel et sportif de Lannion-Trégor Communauté devra également prendre en compte le repositionnement des différents niveaux territoriaux (communes, Conseil Départemental, Conseil Régional et État) pour, dans un contexte de conjoncture économique fragilisant le tissu associatif (baisse des subventions, frein sur la création ou la réhabilitation d'équipements nécessaires aux activités des associations), ne pas se résumer à une logique de substitution.

L'ambition visée ici est bien sûr de créer les conditions pour préserver le dynamisme actuel, mais aussi d'anticiper les évolutions des pratiques culturelles et sportives de demain.



POUR LE SPORT :

- Mise en place d'une politique de **soutien aux associations et manifestations sportives d'intérêt communautaire** à partir d'objectifs et de critères clairs (mise en place de conventions d'objectifs avec les associations et grille de critères pour les manifestations sportives d'envergures).
- **Création d'un pool administratif de gestion pour les clubs sportifs** du territoire.
- **Mutualisation** (éducateurs sportifs, salles, ...) et **optimisation de l'utilisation des équipements**.
- Mise en place d'une politique de **soutien du sport de haut niveau**.
- Définition et mise en œuvre d'un **plan de développement du nautisme** (avec les communes).
- Mise en place de projets par discipline sportive (à l'image de ce qui est déjà fait pour le nautisme).

Cette politique sportive doit se construire avec les acteurs concernés dans une logique de projet par pôles territoriaux. La création d'un « Conseil des Sports » permettrait de déterminer les besoins du territoire, ainsi que les moyens et les outils opérationnels à mettre en œuvre.



Équipements :

- ✓ Gestion des salles de sport de Cavan et Prat (à réhabiliter), Pluzunet et Pommerit-Jaudy. Construction d'une salle de sport au collège de Ker Uhel à Lannion.
- ✓ Accompagnement de la réfection des bases nautiques, problématique de l'hébergement de groupe (objectif 1.1), centre communautaire de kayak de La Roche-Derrien.
- ✓ Création d'un fonds de concours pour la création et la réhabilitation d'équipements sportifs.
- ✓ Identification d'équipements, existants ou à créer, susceptibles d'être d'intérêt communautaire.
- ✓ En matière de natation et de sport aquatique : gestion des équipements existants (Lannion et Tréguier) et étude des besoins sur l'ensemble du territoire (renforcement de l'espace aquatique « Ti Dour » par la création d'un bassin extérieur ; nouvel équipement au sud du territoire, ...).

POUR LA CULTURE :

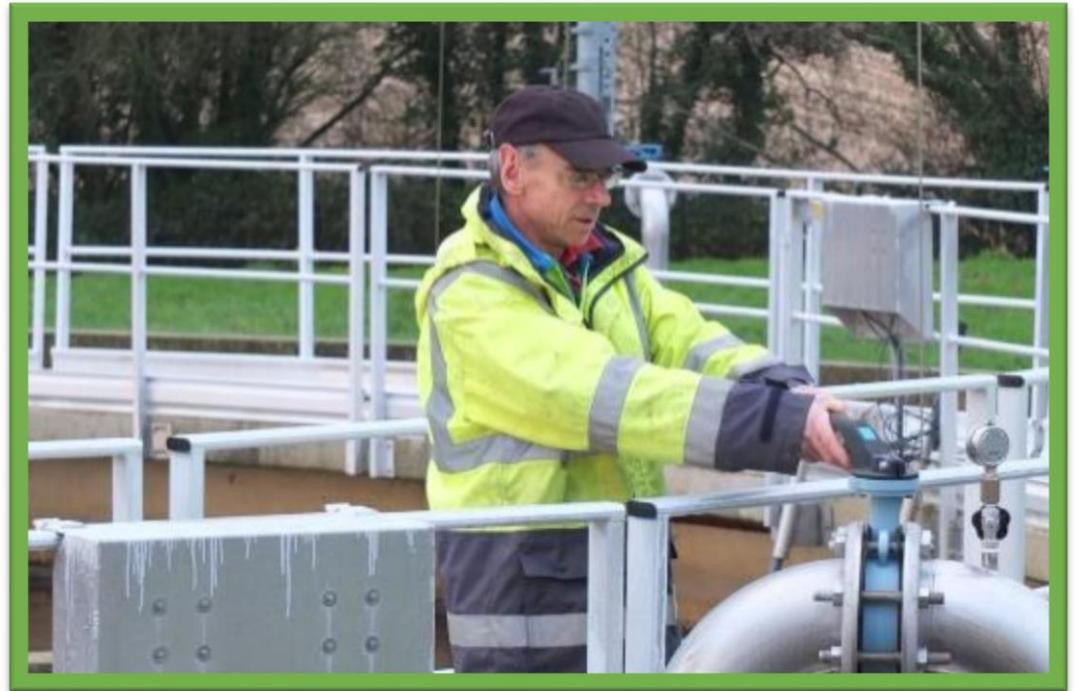
- Mise en place d'une politique de **soutien aux associations et manifestations culturelles d'intérêt communautaire** à partir d'objectifs et de critères clairs (mise en place de conventions d'objectifs avec les associations et grille de critères pour les manifestations d'envergures).
- Exercice de la compétence « **Enseignement de la musique** » élargie à l'ensemble du territoire.
- Aide au développement du festival de musique ancienne du Trégor (RIMAT) et des actions du Carré Magique, en particulier sur le volet « Pôle National du Cirque » et les actions « hors les murs ».
- Accompagnement et coordination d'actions culturelles sur les thématiques suivantes :
 - **mise en valeur et animation du patrimoine** (objectif : labélisation « Pays d'art et d'histoire ») ;
 - réseau des **salles de diffusion** et projet en direction du jeune public ;
 - projet **vulgarisation scientifique** ;
 - réseau **Lecture Publique** (proposition d'un poste de coordination/animation).
- **Valorisation de la langue et de la culture bretonne sur le territoire**, en confiant notamment à la « Maison de la Culture Bretonne du Trégor » une mission visant à établir un état des lieux et étudier la pertinence d'un lieu centralisé à Lannion pour les associations.

Équipements :

- ✓ Création d'un nouveau siège pour l'École de musique communautaire à Lannion (ancien Palais de justice)
- ✓ Acquisition et réhabilitation du Couvent des Sœurs du Christ, à Tréguier (création d'espaces à vocation culturelle).
- ✓ Création d'un pôle culturel de Plouaret comprenant une partie communautaire (locaux Compagnie Papier Théâtre & locaux musique).
- ✓ Aménagements du futur Parc des Expositions pour l'accueil de manifestations culturelles (salle compatible pour l'organisation de spectacle et tout particulièrement des concerts de musiques actuelles...).
- ✓ Gestion du « Théâtre de l'Arche » à Tréguier, du centre culturel « Le Sillon » à Pleubian. Travaux de mise aux normes d'accessibilité avec reconfiguration du « Carré Magique » à Lannion.
- ✓ Programme Pluriannuel d'Investissement du Planétarium de Bretagne.
- ✓ Etude sur l'aménagement de l'aquarium marin de Trégastel.

→ Par ailleurs, **pour la culture et le sport**, Lannion-Trégor Communauté pourrait créer un fonds de matériel d'animation communautaire (gradins, barnums, scène mobile, ...).





Défi 4 : Préserver l'environnement

Dae 4 : Gwareziñ an endro

Chantier n°11 : Engager le territoire dans la transition énergétique

Objectif 4.1 : Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition énergétique.

Objectif 4.2 : Développer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Chantier n°12 : Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

Objectif 4.3 : Poursuivre la politique de réduction et de valorisation des déchets.

Chantier n°13 : Préserver les ressources et les milieux naturels

Objectif 4.4 : Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées.

Objectif 4.5 : Préserver la biodiversité, aménager et mettre en valeur les espaces naturels.

Objectif 4.6 : Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques.

Objectif 4.7 : Poursuivre la sensibilisation à l'environnement.

Chantier n°14 : Développer l'activité agricole

Objectif 4.8 : Soutenir le développement des filières agricoles locales liées à une agriculture respectueuse de l'environnement.

Objectif 4.9 : Préserver et restructurer le foncier agricole.

La préservation de l'environnement, levier social et économique important, est un objectif transversal à l'ensemble des actions de Lannion-Trégor Communauté. Il se décline dans ce défi à travers la transition énergétique (**chantier n°11**), la réduction et la valorisation des déchets (**chantier n°12**), la préservation des ressources et des milieux naturels (**chantier n°13**) et le développement de l'activité agricole (**chantiers n°1 et n°14**).

De nombreuses actions sont à ce jour déjà engagées mais doivent être renforcées ou révisées durant la période 2017-2020. Par ailleurs, des projets structurants pour le territoire sont d'ores et déjà définis : mise en œuvre d'un schéma de développement des chaudières et réseaux de chaleur bois (en lien avec le développement de la filière bois-énergie locale), construction d'une Objèterie – Ressourcerie, création d'un outil de gestion des espaces naturels remarquables sur les secteurs de Pors Mabo/Goas Lagorn à Trébeurden, ou encore construction d'un nouvel abattoir.

Du point de vue de la méthode, les démarches à construire ou à réviser (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de lutte contre les algues vertes, ...) font l'objet d'une **implication des communes et d'acteurs du territoire** (partenaires institutionnels, économiques et associatifs). En particulier, des temps de concertation avec les élus communaux sont prévus dans les instances dédiées ou lors de réunions spécifiques. Ce sera par exemple le cas pour la révision et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial 2017 - 2022.

La vigilance sera de mise pour une bonne communication (site internet, bulletins, événements) sur les démarches en cours et les bilans des actions afin de faire connaître à tous les acteurs concernés, mais également tous les trégorrois, les avancées et marges de progrès. De plus, Lannion-Trégor Communauté a un rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur toutes les questions environnementales.

L'environnement, c'est l'affaire de tous !



Objectif 4.1 : Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition énergétique

Les collectivités territoriales ayant une responsabilité dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, Lannion-Trégor Communauté agit depuis plusieurs années et a formalisé son engagement en 2013 à travers le Plan Climat-Énergie Territorial*, en y associant les communes. Les objectifs de diminution des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable se combinent à des objectifs économiques et sociaux (création d'emplois, lutte contre la précarité énergétique, ...). Ces objectifs seront précisés dans le cadre de la mise à jour du plan débutée en 2015. Des efforts sont à poursuivre sur le patrimoine des collectivités et l'ensemble des politiques de LTC est concerné, en priorité celles des transports et de l'habitat. **La prise en compte des enjeux du climat et de l'énergie est en effet transversale à l'ensemble des politiques publiques.**

Une mise en cohérence mutuelle du Plan de Déplacements (Défi 2), du Programme Local de l'Habitat (Défi 3) et du Plan Climat Air Énergie Territorial a été engagée. En outre, ces trois outils opérationnels seront mis à jour au regard des démarches supra-intercommunales (SRCAE**, Schéma de Cohérence Territoriale, loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, Pacte Électrique Breton, ...)

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial 2017-2022 de Lannion-Trégor Communauté**

Une fois élaboré, ce PCAET 2017-2022 sera mis en œuvre et évalué, en particulier au regard des actions prioritaires suivantes :

- ✓ **Poursuivre les actions de sobriété et d'efficacité énergétique sur le patrimoine bâti** de la communauté et des communes : plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments de LTC, mission de Conseil en Énergie Partagé auprès des communes, fonds de concours à la rénovation des bâtiments communaux...
- ✓ **Structurer et animer la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat** (tel qu'identifié dans l'objectif 1.3), à l'échelle du Pays du Trégor-Goëlo :
 - renforcer le service d'accompagnement du particulier (volets technique, administratif et financier) dans son projet de rénovation énergétique, en rassemblant les acteurs (Espace Info Énergie, Agence Départementale d'Information sur le Logement, ...);
 - favoriser la montée en compétence et la qualification des entreprises locales sur la rénovation thermique ; accompagnement des filières locales d'éco-matériaux ;
 - Étudier l'opportunité de dispositifs financiers nouveaux (tiers-financement...).
- ✓ **Développer la Boucle Énergétique Locale** : étudier des solutions locales innovantes en lien avec les entreprises locales pour maîtriser la demande en électricité, développer la production électrique renouvelable locale et optimiser la régulation (réseaux intelligents, objets connectés, stockage de l'énergie, ...).
- ✓ **Utiliser la commande publique locale** comme levier pour réduire l'impact carbone. Lannion-Trégor Communauté poursuivra l'intégration de critères environnementaux (et sociaux) dans les marchés publics.

* Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Le programme d'action vise donc à limiter les émissions de gaz à effet de serre mais également à **anticiper les impacts du changement climatique** par la mise en œuvre d'un volet « adaptation du territoire ». Les problématiques d'érosion du trait de côte, de submersion marine seront à intégrer en articulation avec les démarches en cours et les acteurs concernés (SAGEs, Gestion Intégrée de la Zone Côtière, politiques de prévention des risques des collectivités...).

** Le **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de Bretagne 2013-2018 (SRCAE)** définit aux horizons 2020 et 2050 les grandes orientations et les objectifs régionaux pour maîtriser la demande en énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique.

Dans son PCAET, Lannion-Trégor Communauté se référera également au **Plan Climat Énergie Territorial du Département des Côtes d'Armor**.

Objectif 4.2 : Développer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables

Le taux de couverture des consommations d'énergie du territoire par une production renouvelable est estimé à 10 %. **Afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et augmenter la part de production d'énergie renouvelable locale, Lannion-Trégor Communauté a un rôle important à jouer pour favoriser, soutenir ou directement investir dans le développement d'installations d'énergies renouvelables.** Le développement de l'électricité renouvelable permettra de compenser les nouvelles consommations liées à la mobilité électrique. Mobiliser de manière optimale les différentes sources d'énergies locales est un choix à la fois environnemental et économique.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

- ✓ Affiner l'étude du potentiel de production en énergie renouvelable du territoire (solaire photovoltaïque et thermique, éolien, énergies marines, méthanisation...).
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un **schéma de développement des chaudières et réseaux de chaleur bois** en lien avec le développement de la filière bois-énergie locale. Le portage de chaufferies-bois et réseaux de chaleur par Lannion-Trégor Communauté, décidé en 2015, pourra favoriser ce développement. Parallèlement, la communauté d'agglomération s'implique avec ses partenaires pour que la ressource en bois de bocage soit gérée durablement.
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un **schéma de développement d'installations photovoltaïques** avec possibilité de maîtrise d'ouvrage portée par LTC (installations photovoltaïques sur les bâtiments publics et au sol sans mobiliser de terres agricoles).
- ✓ **Créer des parcs éoliens** avec possibilité d'investissement citoyen participatif.
- ✓ S'impliquer dans les travaux pour le développement des **Energies Marines Renouvelables** et notamment l'éolien flottant (voie de diversification économique pour le territoire, tel qu'évoqué dans le Défi 1).
- ✓ Autres productions renouvelables : **soutenir des projets de méthanisation à partir de déchets agricoles et d'installations hydroélectriques**, en respectant les contraintes environnementales.
- ✓ **Favoriser l'achat d'électricité issue d'énergies renouvelables.**



Exemples de projets ou actions en cours :

- ✓ Installation de deux petits méthaniseurs agricoles soutenus par LTC sur les bassins versants de la Lieue de Grève.
- ✓ Projet de deux parcs éoliens au Sud du territoire.
- ✓ Projet de parc photovoltaïque à Plounévez-Moëdec.
- ✓ Étude du potentiel de production hydroélectrique sur les moulins existants, les châteaux d'eau, les flux sortant des stations d'épuration.



Objectif 4.3 : Poursuivre la politique de réduction et de valorisation des déchets

La compétence « Collecte des déchets » est assurée par Lannion-Trégor Communauté, pour ses 60 communes membres. Cela implique la prise en charge de la collecte des ordures ménagères et emballages, le nettoyage des écopoints, la gestion des déchèteries et la prévention des déchets.

Au niveau des collectes, dès 2004, Lannion-Trégor Communauté a développé la collecte sélective en porte à porte et la mise en place d'une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours (bac gris en alternance avec les bacs jaunes). Les performances actuelles en matière de tri et de valorisation de nos déchets sont excellentes (82 Kg/hab/an) et placent Lannion-Trégor Communauté dans les meilleures collectivités françaises. Toutefois, ces résultats encourageants peuvent encore être améliorés (notamment en développant d'avantage la collecte en porte à porte et en assurant une sensibilisation accrue des usagers, notamment les plus jeunes).

Aujourd'hui, Lannion-Trégor Communauté gère 13 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire, ce qui en fait une collectivité très bien équipée : deux fois mieux que le niveau national (1 site pour 7 500 habitants), avec l'objectif d'offrir aux usagers un service de proximité. Au fur et à mesure des années, **les filières de tri se sont développées et affinées** (bois, plâtre, déchets électriques et électroniques, etc.) et de nouvelles vont voir prochainement le jour (mobilier). Les déchèteries sont donc en constantes évolution et optimisation afin de répondre :

- ✓ aux attentes des usagers ;
- ✓ à un service de qualité, accueillant et sécurisé ;
- ✓ à la réglementation qui est de plus en plus exigeante ;
- ✓ aux nouvelles filières de tri qui se développent.

Lannion-Trégor Communauté a une volonté forte de développer et accentuer les opérations de réduction des déchets à la source (compostage, sensibilisation, paillage minéral, « stop pub », etc...), avec la mise en place progressive de locaux de réemploi dans les déchèteries en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire locale.

Cette volonté s'affirme clairement dans le projet phare qu'est l'Objèterie (déchèterie couplée à une recyclerie ressourcerie) à Lannion, dont les travaux ont démarré en 2015.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

- ✓ En 2014, une étude d'**optimisation des collectes et extension de la collecte sélective en porte à porte** sur la commune de Perros-Guirec fin 2015, et sur l'ex territoire de Beg Ar C'hra en 2016. Cette démarche devra être étendue à l'ensemble du territoire.
- ✓ Poursuivre la **sensibilisation des usagers** aux enjeux du tri, ainsi qu'à la réduction des déchets (collectes et déchèteries) avec la mise en place de nouvelles filières.
- ✓ Développer les **actions de prévention** des déchets (exemple : projet de compostage collectif à Ker Uhel) à l'attention des particuliers, des collectivités et des entreprises
- ✓ **Affiner le tri et le réemploi des déchets** inertes avec la création de la plateforme de tri de Kerserval (Lannion).
- ✓ **Construction d'une Objèterie – Ressourcerie.**
- ✓ **Faire payer aux usagers la réalité des coûts** du service (budget annexe équilibré, réflexion sur la TEOM incitative).
- ✓ **Harmonisation des services** à l'échelle du territoire (collecte sélective, tarifs...).

Taxe commune pour tous (TEOM) ou Redevance indexée sur la quantité de déchets de l'utilisateur ?

→ Sur cette question, Lannion-Trégor Communauté a mené une réflexion l'amenant à privilégier la TEOM. La taxe s'avère plus avantageuse financièrement pour l'utilisateur moyen. Ce dispositif permet aussi que nous soyons parmi les meilleurs résultats nationaux en matière de réduction et de recyclage des déchets. Une réflexion pourrait être menée quant à la pertinence d'une TEOM incitative. Toutefois, il faut rester très vigilant quant aux effets pervers qui pourraient en découler (importante hausse du coût pour certains habitants, dépôts des déchets par les usagers dans une collectivité voisine, ...).

Objectif 4.4 : Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées

Lannion-Trégor Communauté exerce les compétences « assainissement non collectif » depuis janvier 2005 et « assainissement collectif » depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les enjeux liés à la qualité des eaux des cours d'eau et du littoral, en particulier des eaux de baignade, des zones de pêche à pied et de conchyliculture, de la ressource pour l'eau potable imposent de **limiter l'impact des installations d'assainissement sur le milieu.**

Aussi, les objectifs de Lannion-Trégor Communauté sont les suivants :

- ✓ **Le respect des obligations réglementaires** et la limitation de l'impact des équipements d'assainissement (branchements, réseaux, postes de refoulement et station d'épuration) sur le milieu récepteur ;
- ✓ **L'optimisation du fonctionnement des équipements** d'assainissement à long terme (gestion patrimoniale afin de pérenniser les équipements et d'en assurer le bon fonctionnement) ;
- ✓ **La réhabilitation** par les propriétaires concernés, des installations d'assainissement individuel dont l'impact sur le milieu est avéré.

Les tarifs de l'assainissement

Lannion-Trégor Communauté s'est fixé comme objectif d'harmoniser les tarifs de l'assainissement sur le territoire intercommunal.

Cette harmonisation des tarifs se fera progressivement, sur plusieurs années. Elle sera effective au sein de territoires géographiques cohérents en fonction des contraintes existantes.

Cette démarche doit se faire progressivement, car elle est notamment conditionnée à l'harmonisation de la qualité du service rendu (travaux de réhabilitation et mise aux normes des équipements obsolètes).

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Ce schéma directeur, finalisé en 2014, va être mis à jour et étendu aux secteurs de Beg ar C'hra, du Centre-Trégor, du Haut-Trégor et de la Presqu'île.

Une étude réalisée dans le cadre de ce schéma directeur a permis :

- ✓ de déterminer les contraintes réglementaires et environnementales qui encadrent les modes de fonctionnement des installations d'assainissement (afin de déterminer les meilleures solutions d'assainissement à mettre en œuvre, tout en respectant une réglementation très contraignante).
- ✓ de faire un état des lieux des équipements d'assainissement collectif (stations, réseaux et postes de relèvement).
- ✓ de prendre en compte les orientations des plans d'urbanisme.
- ✓ de finaliser un Plan Pluriannuel d'Investissements. Ce plan, établi en concertation avec chaque commune, prévoit 42 millions d'euros d'investissements sur la période 2014-2020 (pour l'ancien territoire de Lannion-Trégor Communauté, « à 38 communes »).

En assainissement individuel, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle les installations et conseille les propriétaires. Il organise des opérations collectives leur permettant d'obtenir une aide financière (Lannion-Trégor Communauté et Agence de l'Eau Loire-Bretagne) pour des travaux de réhabilitation. Seules les filières agréées par la réglementation peuvent donner lieu à un avis favorable du SPANC, et au final à une attestation de conformité.

Consolider le service public communautaire de l'eau :

En s'appuyant sur son service assainissement, LTC assure en régie la production et la distribution d'eau potable sur 10 communes dans le cadre de conventions avec les communes ou de contrats de prestation avec les syndicats dans le cadre d'appels à concurrence.

Une réflexion est en cours pour trouver les solutions qui permettraient de pérenniser et développer ces prestations. Ainsi, l'exercice partiel de la compétence pourrait être envisagé pour les collectivités qui le souhaitent.



Objectif 4.5 : Préserver la biodiversité, aménager et mettre en valeur les espaces naturels

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est remarquable par l'importance, la richesse et la diversité de ses espaces naturels, qui constituent notamment un point fort pour l'attractivité touristique évoquée dans le Défi 1. En effet, il existe un réseau de 61 sites naturels, représentant près de 1 984 hectares répartis sur l'ensemble du périmètre de Lannion-Trégor Communauté (sites littoraux, Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles, Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert, Pôle Phoenix, Vallée du Léguer, Étang du Moulin Neuf à Plounérin, Étang de Poulloguer à Prat, étangs de Langoat, ...). La communauté d'agglomération gère en particulier la Maison du Site du Gouffre de Plougrescant et la Maison des Talus (Pouldouran).

Lannion-Trégor Communauté est notamment en charge, en lien avec l'État, de deux sites Natura 2000 : « Étang du Moulin Neuf » à Plounérin et « Côte de Granit Rose - Sept-Iles ». La communauté d'agglomération demandera la continuité entre les deux zones Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept Iles » et « Baie de Morlaix ».

Il est important de préserver ces sites et de trouver, pour chacun, une gestion adaptée et pérenne tout en permettant au grand public un accès à ces espaces remarquables.

L'ensemble de ces actions s'intègrent dans les démarches « supra-intercommunales ». Par exemple, le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** qui est un nouvel **outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité** : le concept central du SRCE est notamment la « Trame Verte et Bleue ». Celle-ci constitue l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement, et vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges, sur tout le territoire, afin que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Poursuite des actions d'aménagement et de mise en valeur des espaces naturels remarquables, dans le but de les ouvrir au public tout en les préservant.

Création d'un outil de gestion des espaces naturels remarquables sur les secteurs de Pors Mabo / Goas Lagorn à Trébeurden et Lannion

Ce projet vise à assurer une gestion par l'agriculture de terrains appartenant au Conservatoire du littoral sur les secteurs de la vallée de Goas Lagorn et les falaises de Pors Mabo et gérés et financés par la collectivité depuis une quinzaine d'années. Un outil de gestion, d'information et de sensibilisation du public sera créé en partenariat avec un agriculteur.

Création d'une Réserve Naturelle Régionale – Espace Remarquable de Bretagne (RNR-ERB) sur les Landes et tourbières de Plounérin

Afin de mettre en valeur et de disposer de moyens adaptés à la gestion de ce site d'intérêt régional, le site de l'Étang du Moulin Neuf a fait l'objet d'une labellisation « Réserve Naturelle Régionale – Espace Remarquable de Bretagne ». Ce label, classement pour une durée de 10 ans, a une triple vocation : protection des espaces et des espèces, valorisation du patrimoine et pédagogie de l'environnement auprès du plus grand nombre.



Objectif 4.6 : Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques

L'alimentation en eau potable de qualité est un enjeu important pour le territoire et a été à l'origine de la création des politiques de « bassins versants » qui ont pour **objectifs de limiter les apports de polluants dans les rivières et les nappes phréatiques et de préserver la qualité des milieux aquatiques**. Sur notre territoire, une problématique supplémentaire est présente : la baie de la Lieue de Grève (secteur de Plestin-les-Grèves) est touchée, chaque année, par des échouages massifs d'algues vertes.

Afin de faire face à ces enjeux, le territoire de Lannion-Trégor Communauté est couvert par **trois Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** : le SAGE Léon-Trégor, le SAGE Baie de Lannion et le SAGE Argoat-Trégor Goëlo.

Lannion-Trégor Communauté porte le Plan Algues Vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève et l'élaboration du SAGE Baie de Lannion et porte depuis 2016 le Contrat Territorial du bassin versant du Léguer.

L'objectif de ces politiques est de préserver la qualité des milieux tout en conciliant les différents usages du territoire (économiques, touristiques, culturels, ...). Pour cela, la politique de Lannion-Trégor Communauté prend en compte fidèlement les plans supra-intercommunaux, en particulier le Plan Breton pour l'Eau, le Plan national de Lutte contre les algues vertes et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne.



MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Plan de lutte contre les algues vertes

Lannion-Trégor Communauté met en œuvre depuis 2010, un projet de « territoire à très basses fuites d'azote » sur les bassins versants de la Lieue de Grève dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Ce programme vise à faire évoluer les systèmes agricoles en agissant sur les pratiques agronomiques, l'organisation du foncier, la gestion du bocage et des zones humides et la valorisation des produits locaux. Lannion-Trégor Communauté entend maintenir cette démarche. En parallèle, la collectivité assure la gestion du ramassage et du traitement des algues vertes pour le compte des communes.

Mise en œuvre du nouveau programme 2016-2020 du contrat de territoire du bassin versant du Léguer, avec pour enjeux principaux :

- ✓ le maintien du bon état de la masse d'eau et l'atteinte d'un fonctionnement biologique optimal de l'hydrosystème ;
- ✓ la promotion et l'encouragement au passage au « zéro phyto » ;
- ✓ la gestion durable de la ressource en eau (gestion quantitative, gestion des risques) ;
- ✓ le développement d'activités (économiques, récréatives) compatibles avec la mise en valeur d'un territoire qui a su faire de la qualité de ses eaux, de ses rivières, une richesse ;
- ✓ la préservation et la restauration d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel de qualité.

Élaboration et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Lannion

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion élabore actuellement le SAGE avec un objectif d'adoption courant 2017.



Objectif 4.7 : Poursuivre la sensibilisation à l'environnement

Economies d'énergie, réduction à la source et tri des déchets, qualité de l'eau,... autant de thématiques à partager avec les habitants du territoire afin de les sensibiliser à la qualité de notre cadre de vie et de préparer les enjeux du futur.

Des actions en lien avec cet enjeu sont directement menées par des agents de la communauté d'agglomération, à travers un programme d'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, en complément des supports classiques de communication (journal « Mon Agglo », site internet, plaquettes d'information), **Lannion-Trégor Communauté souhaite poursuivre et accompagner la mise en œuvre d'événements spécifiques autour de la sensibilisation à l'environnement.**



MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR :

Poursuivre le travail en partenariat avec les acteurs du territoire :

- ✓ associations locales (éducation à l'environnement, éducation scientifique, promotion de la consommation locale, des déplacements doux, économie sociale et solidaire...).
- ✓ Inspection Académique pour la mise en œuvre de projets pédagogiques avec les écoles primaires.
- ✓ acteurs institutionnels : communes, Conseil Départemental, communautés de communes, ...

Exemples : coordination et promotion des animations-nature sur l'ensemble du réseau des espaces naturels protégés (plus 130 animations nature sont organisées chaque été sur le territoire) ; promotion des boucles de randonnée du territoire (édition de guides de randonnée, base internet, ...), projet pédagogique Ouzh Taol mené par les bassins versants de la Lieue de Grève, animation du site de Kernansquillec, Vallée des Papèteries, intervention auprès des scolaires, ...

Organiser ou participer à des animations et événements

Exemples : Organisation de randonnées à thèmes (Rando-ferme de la Lieue de Grève, Fête du Léguer, ...) ; participation à la semaine du développement durable et à la semaine pour les alternatives aux pesticides, valorisation des Maisons Evolutives et Intelligentes du pôle Phoenix et du kit pédagogique « La Maison de l'Energie », animations de la Maison des Talus et des routoirs à Lin à Pouldouran, animations de la Maison du littoral à Plougrescant, éducation à l'environnement sur les temps scolaires et périscolaires, les centres de loisirs, ...



Objectif 4.8 : Soutenir le développement des filières agricoles locales liées à une agriculture respectueuse de l'environnement

L'activité agricole est une activité économique importante sur le territoire mais qui présente une nette évolution à la baisse tant au niveau des sièges d'exploitation que du nombre d'actifs agricoles :

- ✓ Baisse de 63% du nombre de sièges d'exploitations en 22 ans (60% à l'échelle départementale)
- ✓ Baisse de 46% du nombre d'unités de travail (53% à l'échelle départementale)

Dans ce contexte, **il apparaît nécessaire de soutenir et promouvoir l'activité agricole en favorisant une meilleure valorisation des produits par rapport à des contraintes environnementales de plus en plus fortes.** En regard du potentiel sur le territoire (agglomération, fréquentation estivale), peu de produits agricoles sont aujourd'hui valorisés dans des filières locales.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR**Construire un nouvel abattoir**

Fin 2013, Lannion-Trégor Communauté a lancé, en partenariat avec la ville de Lannion, une étude pour la construction d'un nouvel abattoir en remplacement de l'abattoir municipal de Lannion. Cette étude est aujourd'hui finalisée et, en 2016, Lannion-Trégor Communauté a déclaré l'abattoir multi-espèces de Lannion comme étant d'intérêt communautaire (transfert de l'abattoir de la ville de Lannion vers la communauté d'agglomération). La construction d'un nouvel abattoir multi-espèces (1 200 tonnes équivalent carcasse extensible à 1 500) adossé à un atelier de découpe/transformation (150 tonnes équivalent carcasse) qui sera opérationnel en 2018. Ce nouvel outil sera localisé sur la zone d'activités à vocation agroalimentaire et logistique de Beg Ar C'hra. En parallèle, une réflexion avec les éleveurs du territoire sera engagée pour l'organisation d'une filière locale. Des attentes ont émergé sur la construction d'une chaîne d'abattage de volailles ; une réflexion sera menée.

Mettre en place une plateforme logistique Producteurs/Consommateurs

Lannion-Trégor Communauté a recensé les volumes de produits alimentaires consommés par la restauration hors domicile (en particulier dans les écoles, collèges, lycées, hôpital, Etablissement Public d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes). La collectivité souhaite maintenant accompagner la structuration de l'offre afin de répondre à la demande par la mise en place d'une plateforme logistique, l'accompagnement aux projets de magasins de producteurs et l'utilisation du levier de la commande publique.

Soutenir l'activité agricole pour assurer sa pérennité

- ✓ Mise en place d'aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs ;
- ✓ Mise en place d'aides agricoles en lien, par exemple, avec la diversification d'activités, la protection de la ressource en eau et de l'environnement, le développement de filières alimentaires courtes.

Création d'un atelier agroalimentaire et d'une légumerie sur le pôle de Tréguier.

Objectif 4.9 : Préserver et restructurer le foncier agricole

Depuis une décennie, l'activité agricole du territoire a connu de nombreuses évolutions qui se traduisent par une baisse du nombre d'exploitations, une augmentation de la taille des exploitations et d'importants mouvements fonciers.

L'organisation du foncier influe sur les pratiques agricoles d'un territoire et l'équilibre économique des exploitations. En effet, un parcellaire regroupé autour du siège favorise l'amélioration des pratiques agronomiques (diminution des engrais minéraux), l'évolution des systèmes vers l'herbe. Cela permet aussi l'**amélioration des conditions de travail en réduisant les distances parcourues et en allégeant les charges de fonctionnement de l'exploitation**. En effet, les coûts de mécanisation peuvent être multipliés par trois du fait de l'éloignement du parcellaire.

MOYENS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Faciliter l'accès au foncier

Dans ce contexte, il est important de maintenir une dynamique d'installation sur le territoire avec une politique de réserve foncière cohérente. Dans ce but Lannion-Trégor Communauté a une convention de veille foncière avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et a la possibilité de constituer des réserves foncières. Un travail de prospective foncière est également initié sur les bassins versants de la Lieue de Grève afin d'anticiper les cessations d'activité.

L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les exploitations biologiques est proposée sur l'ensemble du territoire avec une prise en charge par Lannion-Trégor Communauté du manque à gagner que cela engendre pour les communes.

Accompagner les restructurations foncières

Sur l'ensemble du territoire via les contrats de bassins versants de la Lieue de Grève et du Léguer, un **accompagnement technique et juridique** est proposé aux agriculteurs qui souhaitent effectuer des échanges amiables de parcelles en propriété ou en jouissance.

